



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire de la
Communauté d'Agglomération du
Grand Angoulême
(GrandAngoulême)**



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire de GrandAngoulême

ENTRE

- **La communauté d'agglomération du Grand Angoulême (GrandAngoulême)**
Représentée par son Président, M. Xavier BONNEFONT
Ci-après désignée par « GrandAngoulême » ou « l'EPCI »;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par Mme Magali DEBATTE, Préfète de la Charente,
Ci-après désigné par « l'État » ;

EN PRÉSENCE DE :

- **L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires**
Représentée par son Directeur général

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de GrandAngoulême, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper :- le contrat de plan Etat – Région et son volet territorial, - l'Action Coeur de Ville / Opération de Revitalisation Territoriale Multi-sites – le PIG et OPAH RU multisites -la Convention ORU Bel-Air Grand Font - Étang des Moines , le contrat de ville- – le contrat Enfance Jeunesse et la convention territoriale globale, - les Contrats locaux de Santé et contrat de santé mentale intercommunal – les démarches TEPOS, Territoires d'industrie, l'Atlas de la biodiversité intercommunale...

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat aurait vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême a souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'Etat un Protocole de préfiguration du CRTE en date du 23 avril 2021.



Article 1er - Objet du CRTE de GrandAngoulême

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.



Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour GrandAngoulême.

Il s'appuie sur le travail en cours d'élaboration du Projet d'Agglomération du territoire de GrandAngoulême : *GrandAngoulême, vers 2030*. De premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l'armature du présent contrat. Elles dessinent les priorités de l'action publique de l'agglomération pour les années à venir : le développement économique, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale.

A l'issue des travaux du Projet d'Agglomération, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

Ce Projet d'Agglomération, au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Dans le contexte actuel d'incertitude, liée notamment à l'évolution de l'épidémie de Covid et à ses effets socio-économiques, le Projet et sa traduction dans le CRTE seront évalués et ajustés en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement aux circonstances.

2.1. Les enjeux partagés du territoire

1 – Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois

Entre 2009 et 2019, le nombre d'emplois est resté à peu près stable dans la zone d'emploi de GrandAngoulême, épousant une dynamique morose similaire à celle des zones d'emploi françaises de taille équivalente. Toutefois, le territoire bénéficie d'un positionnement géographique et d'un tissu économique favorables.

Au regard de ces éléments, une des priorités du territoire est de renforcer la création d'emplois locaux à la fois pour consolider les pôles d'excellence mais aussi pour favoriser l'inclusion sociale des actifs (avec et sans emploi).

GrandAngoulême bénéficie de la présence de secteurs productifs qui en font un des principaux bassins industriels de Nouvelle Aquitaine. Par ailleurs, l'économie créative et les industries culturelles liées au pôle image sont un axe singulier et différenciant pour le territoire avec un poids de 5,2 % de l'emploi salarié privé et toute une dynamique dans d'autres secteurs économiques tels que le tourisme, la restauration, l'évènementiel...

Au regard de ces éléments, il convient de s'interroger au travers de *GrandAngoulême, vers 2030* sur les facteurs qui permettront :



- de renforcer et d'adapter le tissu productif local face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux,
- de stimuler l'émergence de nouvelles filières économiques en profitant de l'existence de compétences présentes sur le territoire,
- de renforcer les circuits économiques de proximité et vertueux,
- d'inscrire dans la stratégie de l'agglomération des activités et des emplois utiles socialement, non-délocalisables, créateurs de valeurs collectives pas nécessairement pécuniaires, en lien avec les nouveaux enjeux et les nouvelles attentes des citoyens et enfin
- de favoriser un équilibre entre les enjeux d'un aménagement urbain sobre en consommation foncière et les besoins d'accueil et de développement des entreprises tous secteurs confondus.

2 - Œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires

Dans le contexte actuel du réchauffement climatique et des objectifs fixés par l'accord de Paris (2015), le projet GrandAngoulême, vers 2030 souhaite proposer des axes permettant d'avancer concrètement vers la transition écologique et énergétique du territoire de l'agglomération.

Pour aller au-delà des grandes orientations consensuelles (limiter l'étalement urbain, développer les énergies renouvelables, préserver la biodiversité...), il est aussi proposé d'ancrer les propositions sur les singularités territoriales qui peuvent être appréhendées comme des atouts : les cours d'eau (La Charente et ses affluents), les vallées, les terres agricoles où les anciennes friches industrielles sont des éléments à prendre en compte et placer au cœur du projet de territoire.

GrandAngoulême est aujourd'hui couvert à 46% par des espaces agricoles et 31% par des espaces naturels. Mais les surfaces agricoles diminuent progressivement et la richesse du patrimoine écologique des vallées doit être mieux connue pour mettre en place des dispositifs de protection et de mise en valeur mieux adaptés.

La décision ambitieuse de l'agglomération de lancer en parallèle l'élaboration de quatre documents de planification fondamentaux pour la décennie à venir (révision du SCoT de l'Angoumois valant PCAET, et élaboration d'un PLUi sur les 38 communes valant plan de mobilité) offre l'opportunité de bien articuler les dispositifs à diverses échelles pour répondre à tous ces enjeux.

3 – Agir pour une cohésion territoriale et sociale

La cohésion territoriale et sociale est un enjeu transversal qui doit irriguer l'ensemble des politiques de GrandAngoulême. Chaque habitant, quel que soit son lieu de résidence, son âge ou sa situation professionnelle comme personnelle doit pouvoir avoir accès aux équipements, services, dispositifs existants. Cette ambition nécessite aussi de réfléchir et



d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables (personnes âgées, familles monoparentales, personnes en situation de précarité, personnes handicapées...), afin de construire des politiques publiques d'agglomération le plus inclusives possible, sur un territoire contrasté.

Le phénomène de vieillissement de la population, qui se manifeste sur l'ensemble du territoire national, est également bien visible sur GrandAngoulême. L'indice de jeunesse a globalement connu une forte baisse mais est particulièrement élevé dans les communes de la 3ème couronne. En revanche, les populations de 60 à 74 ans sont en forte progression en 2ème et 3ème couronne, ce qui pose la question de l'accompagnement des personnes âgées en zones moins urbanisées, plus éloignées des services.

Le territoire est également contrasté en termes de revenus : les sections cadastrales au revenu médian le plus élevé se situent dans des communes de 1ère et 2ème couronne, alors que l'on trouve les revenus médians les plus faibles dans les quartiers de la politique de la ville. De même, plusieurs communes possèdent tout à la fois des secteurs précaires et des secteurs aisés.

En matière économique, les emplois au sein de l'agglomération sont très inégalement répartis, les deux tiers des emplois étant en effet regroupés dans les six communes du cœur d'agglomération.

Enfin, en termes de formes urbaines, l'agglomération propose un panel de communes urbaines, périurbaines et rurales répondant à des enjeux divers selon leur propre contexte et conduisant des projets en conséquence.

GrandAngoulême est donc un territoire de diversité et de contrastes. Cette situation peut être source de richesse mais aussi de disparités, voire d'inégalités.

Aussi, la volonté d'aller vers plus d'équité sera affirmée dans *GrandAngoulême, vers 2030*. Celle-ci passe par une garantie d'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, espaces publics, numérique, santé...) sur l'ensemble de l'agglomération, et ce pour tous les habitants. La cohésion territoriale ne saurait en effet s'entendre sans cohésion sociale : prendre en compte des besoins des différentes populations et prendre soin des plus fragiles est un impératif.

La cohésion territoriale et sociale est une affaire de maillage et de liens, mais aussi de mise en commun et de coordination des ressources et des initiatives, conditions nécessaires pour mener une action publique efficace à l'échelle intercommunale, en lien étroit avec les communes. Elle est aussi un moyen de développer un sentiment d'appartenance à l'agglomération, des valeurs de solidarité et de vivre-ensemble.

2.2. Les orientations stratégiques

En partant des éléments de diagnostic, et en se basant sur les enjeux qui s'en dégagent, une armature stratégique a pu être définie pour le CRTE.

Cette armature fixe les Orientations Stratégiques (OS) et les Actions Prioritaires (AP) à développer pour mettre en œuvre le projet de relance et de transition écologique du territoire.



OS1 ŒUVRER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES TERRITOIRES		
Code AP	Intitulé de l'Action Prioritaire	Thèmes traités
AP.1.0	Actions transversales et de coopérations	Planification stratégique, SCOT, PCAET, PLU, schémas des milieux, coopérations et interterritoriales
AP.1.1	Mettre en œuvre une stratégie énergétique d'agglomération	Sécurité, rénovation énergétique des bâtiments, efficacité énergétique, Evolution du mix énergétique local, promotion des énergies renouvelables
AP.1.2	Conforter les actions pour une politique de l'eau ambitieuse	Sécurisation et mise à niveau des infrastructures de distribution d'eau potable, assainissement et de gestion des eaux pluviales, prévention du risque inondation, Réhabilitation des cours d'eau, gestion adaptée de la végétation riveraine, préservation et restauration des zones humides
AP.1.3	Développer les projets agricoles dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière	Transition agro-écologique, résilience alimentaire, PAT, alimentation saine, locale et de qualité, Circuits courts et valorisation des producteurs locaux, Pratiques d'activités responsables
AP.1.4	Décliner une politique globale pour réduire les déchets	Processus performants d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets, Plan Zéro déchet, lutte contre le gaspillage alimentaire
AP.1.5	Préserver et valoriser la nature et la biodiversité	Protection de la biodiversité, utilisation économe des espaces naturels, protection des sites, des milieux et paysages naturels, Trame verte et bleue, Valorisation de la biodiversité et des affinités, biodiversité, infrastructures vertes, adaptation au changement climatique, régulation climatique, puits de carbone, lutte de polynésie
AP.1.6	Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique	Réaménagement des mobilités douces et vertes : itinéraires cyclables, cooptage et multiples usages, Approches "Mobility as a service (MaaS)", Politiques verticales & horizontales
AP.1.7	Reconstruire et requalifier les friches et espaces délaissés pour un aménagement sobre et responsable	Maîtrise de l'utilisation des sols, défrichage urbain et la consommation immobilière, lutte contre les effets de chaleur, régénération et restauration urbaine

OS2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: POUR UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS		
Code AP	Intitulé de l'Action Prioritaire	Thèmes traités
AP.2.0	Actions transversales et de coopérations	Etudes stratégiques, Coopérations, interterritorialité
AP.2.1	Accompagner l'implantation d'entreprises innovantes	filières d'excellence et savoir-faire, technologies du futur, mutation des entreprises, transition numérique, nouveaux défis écologiques et technologiques (Hydrogène...) outils : technopole, foncier économique
AP.2.2	Accompagner la création d'emplois d'un monde plus économe en ressources	économie circulaire, investissement dans le recyclage et le réemploi, circuits économiques de proximité, consommer local & ressources locales, soutien à la transition énergétique des entreprises
AP.2.3	Confirmer le soutien à l'économie créative et culturelle comme vecteur d'attractivité et création d'emplois	attractivité, renforcement de l'écosystème créatif (événements, équipements, formation/recherche, tissu économique et associatif)
AP.2.4	Promouvoir l'ESS pour un autre type de richesses	tiers-lieu, quartiers créatifs, plan d'actions ESS, mobilisation des acteurs, soutien aux entreprises de IESS et à leur structuration
AP.2.5	Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous	emploi des jeunes, soutien aux publics éloignés de l'emploi, IAE, actions "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée", promotion des démarches RSE
AP.2.6	Soutenir le commerce, essentiel à la vitalité des territoires	ORT, développement du commerce de proximité, plateforme numérique de mise en réseau
AP.2.7	Soutenir la formation & l'enseignement supérieur	campus, numérique, formations de proximité, soutien aux pôles d'excellence



OS3 AGIR POUR UNE COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE		
Code AP	Intitulé de l'Action Prioritaire	Thèmes traités
AP.3.0	Actions transversales et de coopérations	stratégie touristique coopérations de proximité, interterritorialité
AP.3.1	Dynamiser et valoriser les centres bourgs, villes ou quartier	projets d'aménagement liés à Action Cœur de Ville / ORU/ ORT/ conventions EPF, projet d'aménagement partenarial, PLH habitat durable et adapté, nouveaux modes d'habiter et cohabitation, mixité sociale
AP.3.2	Développer une offre culturelle fédératrice	maintien et développement des équipements et services, patrimoine et rénovation du patrimoine
AP.3.3	Renforcer et structurer les politiques Enfance / Jeunesse	maintien et développement des équipements et services adaptation de l'offre d'accueil Petite enfance Promotion de l'éducation (artistique et culturelle, à la citoyenneté, à l'environnement,..) et de la citoyenneté
AP.3.4	Promouvoir la santé et le bien-être des populations, ainsi que leur accès aux services publics	services santé / sport / sécurité accès aux services publics, offre de soin pour tous, santé environnementale, prévention santé inclusion, adaptation au vieillissement & intergénérationnel, solidarités actives
AP.3.5	Renforcer le développement de nouvelles activités sur le territoire	équipements touristiques durables, parcours d'intérêts touristiques, valorisation touristique du patrimoine...
AP.3.6	Développer les usages du numérique, au service des liens	e-administration, amélioration de la relation à l'utilisateur, développement de services, lutte contre l'e-électronisme, inclusion numérique, transformation numérique des territoires

Les orientations stratégiques feront l'objet d'une description en annexe 2 sur la base du projet *GrandAngoulême, vers 2030* lorsqu'il sera approuvé (prévision à l'automne 2021).

Cette armature se décline ensuite au travers des projets mis en œuvre par le bloc communal et qui ont fait l'objet du recensement initial. Le moment venu, si les parties le jugent opportun, viendront s'y agréger les projets portés par leurs partenaires opérationnels.



Article 3 – Plan d’actions et mise en oeuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d’actions à conduire sur le territoire.

Ce plan d’actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long terme.

Les actions prioritaires du territoire de GrandAngoulême sont présentées en annexe 3, avec le(s) indicateur(s) qui permettront de mesurer les résultats obtenus et les projets structurants du territoire pour conduire sa transformation. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier l’annexe 3.

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager ou restant à préciser par champ d’intervention, selon leur degré de maturité. Ces projets ou opérations seront cofinancés par l’État au moyen de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), et de tout autre dispositif d’aide susceptible d’être mobilisé.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d’être actualisée. L’inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

3.1. Validation des projets

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d’ouvrage est connue, qu’ils sont décrits au travers d’une fiche projet, et prêts à démarrer. S’agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

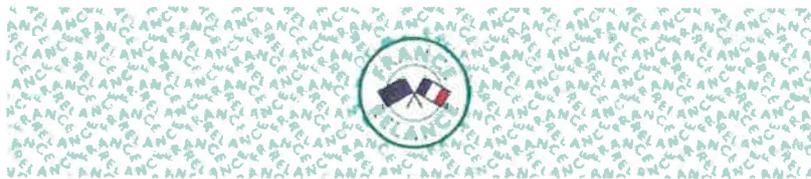
- « en cours d’instruction » en vue de l’obtention d’un cofinancement de l’État suite à la transmission d’une fiche projet
- « validés » suite à l’obtention d’un cofinancement de l’Etat

La préfète peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (modèle en annexe 4) qui détaille la liste des projets et précise le montant du soutien de l’État pour chacun d’entre eux.

3.2. Projets en amorçage

Des projets en amorçage seront listés au plan d’actions du contrat. Ces projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du



contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les «projets en cours d'instruction» ou les «projets en amorçage » feront l'objet d'une validation au fil de l'eau par le comité de pilotage.

3.3. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ces éléments seront à préciser au fil de l'eau, selon l'avancement des dynamiques de coopération (coopération avec La Rochefoucauld Porte du Périgord, label « Territoires d'industrie »...) et pourront être traitées, selon la thématique concernée, au travers des actions prioritaires dédiées à cet effet (AP 1.0, AP.2.0 et AP.3.0).

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe 5. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi de l'annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes



thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel sera signé avant fin 2021. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à cofinancer par l'État sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 4.

5.2. La Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême

En signant ce CRTE, GrandAngoulême assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

GrandAngoulême s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

GrandAngoulême s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

GrandAngoulême s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

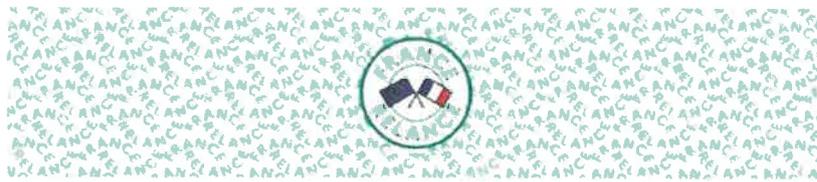
L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'État portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en

- un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires),

- des subventions en fonctionnement et en investissement.



L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc, sont portées en annexe 6.

Sous le pilotage de l'État, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance,
- des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriales,
- des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de GrandAngoulême et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).

La maquette synthétisera ainsi

- les crédits contractualisés (nouveaux engagements) et
- les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.



La maquette financière est actualisée et jointe annuellement à l'avenant de financement. Elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 6 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de GrandAngoulême mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

- Comité de suivi et de programmation

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de GrandAngoulême ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures correctrices.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle du plan d'actions en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel (annexe 4) fixant la liste des opérations financées.

- Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de l'EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :



- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la préfète, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'EPCI et de l'État, membres du comité technique.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.



Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif.

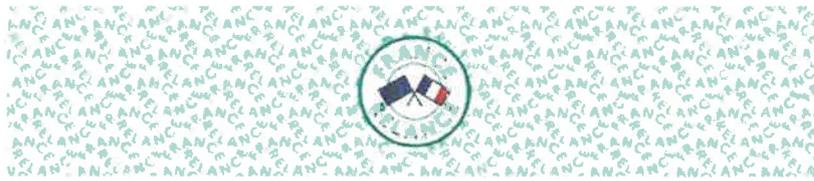
Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de suivi et de programmation. Les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de suivi et de programmation , il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.



Annexes

Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic

Annexe 2 – Synthèse provisoire du Projet d'Agglomération « GrandAngoulême vers 2030 »

Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE

Annexe 4 – Avenant de financement (*en attente*)

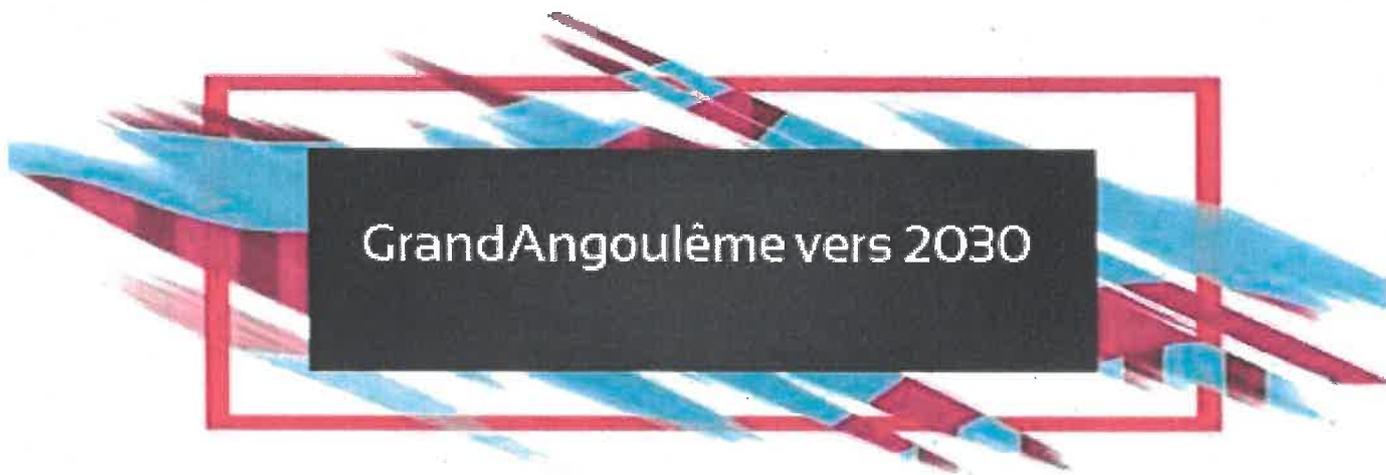
Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE (*en construction*)

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE (*en attente*)

Annexe 7 – Contribution commune CAP Charente à l'élaboration du CRTE



Annexe 2 – Synthèse du Projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 »



GrandAngoulême vers 2030

Orientations pour un projet de territoire

DOCUMENT PROVISoire

AU 18.06.21



**Grand
Angoulême**

Trois grandes orientations ont été retenues pour le projet *GrandAngoulême vers 2030*. Elles dessinent les priorités de l'action publique de l'agglomération pour les années à venir :

1) le développement économique

2) la transition écologique et énergétique

3) la cohésion sociale et territoriale

Pour chacune de ces orientations, le projet résume les éléments de contexte qui caractérisent le territoire, les grands enjeux, les démarches qui sont déjà en cours, les actions prioritaires à engager à court terme et les acteurs à associer.

Ce projet n'est pas figé. Dans le contexte actuel d'incertitudes, liées notamment à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et à ses effets socio-économiques, il sera évalué et ajusté en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement aux circonstances.

Dans le cadre du Pacte de gouvernance entre GrandAngoulême et ses communes, **la coopération a été largement mise en exergue.**

Elle s'entend à plusieurs niveaux :

- **une coopération renforcée entre l'agglomération et ses communes et entre communes.**
GrandAngoulême représente un espace de solidarité et de cohésion territoriale, coordonne des actions et des services locaux, accompagne la mise en œuvre des projets communaux, facilite les échanges et expériences locales.
- **une coopération accrue au sein des politiques publiques et des services de GrandAngoulême.**
L'agglomération évoluant, la volonté exprimée dans toutes les politiques publiques oblige à considérer des parcours de vie, mieux considérer certains publics tels que les jeunes, les aînés etc. Cette nouvelle orientation permettra une meilleure transversalité entre élus et services, limitant le cloisonnement.
- **une coopération avec les partenaires du territoire, la société civile et les citoyens.** Le projet sera régulièrement confronté aux principaux partenaires institutionnels de GrandAngoulême, dès sa conception et tout au long de sa mise en œuvre. Le conseil de développement est l'outil central de l'expression citoyenne, mais pas seulement. Sur certains sujets des temps de concertations, de forums seront organisés pour adapter au plus près de l'utilisateur les projets de l'agglomération.
- **une coopération externe avec les autres territoires nationaux ou internationaux.**
Les enjeux et défis auxquels l'agglomération est confrontée dépassent bien souvent le cadre strict de son périmètre administratif (mobilité, enseignement supérieur, agriculture, énergies renouvelables,...). Les politiques menées s'inscrivent de fait dans un territoire plus large : elles génèrent des effets d'entraînement mais permettent aussi de répondre à des intérêts communs. Parmi les coopérations locales existantes, celle entre GrandAngoulême et La Rochefoucauld Porte du Périgord semble la plus aboutie. Il existe de fait des interdépendances entre les deux territoires, notamment dans le domaine de la mobilité et de l'emploi.
A cela s'ajoutent des dispositifs communs tels que Territoires à énergie positive et pour la croissance verte (TEPOS) ou le LEADER.

D'autres coopérations se sont tissées autour du Val de Charente par exemple.

GrandAngoulême est actif sur des coopérations plus lointaines, avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale, sur des contenus cohérents avec ses compétences prioritaires. Il s'agit aussi de consolider la présence du territoire dans les réseaux européens et internationaux, de conforter la visibilité de ses domaines d'excellence. Ces échanges peuvent être une source importante d'innovations territoriales.

L'enjeu du numérique, à l'horizon 2030, sera essentiel pour le territoire. Plus qu'un simple outil, il peut représenter une véritable ressource pour :

- fabriquer des outils et services innovants,
- aménager le territoire,
- faciliter le quotidien des habitants et usagers et participer à l'amélioration du confort de vie,
- faire lien et contribuer à l'effort collectif de transition écologique.

L'inscription de cet enjeu implique le portage d'une ambition digitale visant à intégrer l'innovation numérique dans l'ensemble des politiques de la collectivité : déploiement du très haut débit (le territoire de la Charente doit être couvert par la fibre d'ici à fin 2022), services urbains en ligne, open data, développement d'outils pour une agglomération intelligente et connectée, logiciels libres....

Pour fixer un cadre/cap à ses grands objectifs, la recherche de labellisation type éco responsable peut être un outil/moyen intéressant pour quantifier/formaliser les actions, leur donner de la visibilité et s'inscrire dans un réseau partenarial qui mobilise les acteurs locaux dans leur diversité (création et animation d'écosystèmes) et qui dépasse les frontières de l'agglomération. En ce sens les expériences dijonnaise, rochelaise, bordelaise ou bretonne peuvent être inspirantes.

SOMMAIRE

Chapitre 1 - Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois

- 1.1 Accompagner l'implantation d'entreprises innovantes en lien avec les nouveaux défis du territoire
- 1.2 Accompagner la création d'emplois d'un monde plus économe en ressources
- 1.3 Confirmer le soutien à l'économie créative et culturelle comme vecteur d'attractivité, comme pôle d'enseignement supérieur et vivier d'emploi
- 1.4 Promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS), pour un autre type de richesses
- 1.5 Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous
- 1.6 Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires
- 1.7 Le numérique, une ressource au service du développement de l'économie et de l'emploi

Chapitre 2 - Œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires

- 2.1 Préserver et valoriser la nature, notamment autour du Fleuve Charente et de ses affluents
- 2.2 Développer des projets agricoles respectueux de l'environnement et qui s'insèrent dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière
- 2.3 Développer et mettre en œuvre une stratégie énergétique d'agglomération
- 2.4 Mettre en place une stratégie des mobilités décarbonées sur l'ensemble de l'agglomération
- 2.5 Les friches, des espaces à reconquérir
- 2.6 Avancer vers une politique globale pour réduire les déchets
- 2.7 Le numérique comme facteur de réduction d'empreinte carbone

Chapitre 3 - Agir pour une cohésion territoriale et sociale

- 3.1 Intégrer l'enjeu de la cohésion territoriale et sociale dans l'ensemble des politiques sectorielles
- 3.2 Le numérique pour tous comme ressource et non comme un outil
- 3.3 Renforcer et structurer la politique enfance/jeunesse
- 3.4 Une politique culturelle articulée autour de deux priorités
- 3.5 Comprendre son territoire, son histoire, valoriser ses atouts patrimoniaux
- 3.6 Promouvoir la santé et le bien-être des populations
- 3.7 Renforcer la citoyenneté comme levier de cohésion sociale

Chapitre 1 – Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois

Entre 2009 et 2019, le nombre d'emplois est resté à peu près stable dans la zone d'emploi de GrandAngoulême, épousant une dynamique morose similaire à celle des zones d'emploi françaises de taille équivalente¹. Toutefois, le territoire bénéficie d'un positionnement géographique et d'un tissu économique favorables.

Ces données sont cependant à relativiser. GrandAngoulême peine à attirer de nouveaux habitants, ce qui peut entre-autres s'expliquer par une situation économique délicate. Entre 2012 et 2017, l'Insee indique une perte de près de 1 400 emplois (-2,1 %). A l'inverse la ville-centre a accueilli 1 000 nouveaux emplois sur la même période. Les emplois perdus se situent sur les autres communes de l'agglomération.

Le secteur qui génère des emplois est celui des services, privés marchands ou publics. Le commerce, le BTP, l'industrie ont, eux, perdu des emplois. Une transition économique est en cours. Les services sont souvent des entreprises plus petites, hors des zones d'activités situées en périphérie ce qui peut expliquer la création d'emplois dans la ville-centre.

Selon les données ACOSS, entre 2010 et 2019, les filières mécatronique et emballage-packaging qui font de GrandAngoulême un des principaux bassins industriels de Nouvelle Aquitaine ont chacune perdu 350 emplois. Malgré cela ce sont elles qui génèrent le plus de ressources en termes de fiscalité économique : en 2020, 75% de la CFE est générée par les entreprises imposées aux bases réelles. Les investissements qu'elles réalisent contribuent à l'amélioration des bases de fiscalité.

La filière image se maintient à 2 000 emplois (4,8 % de l'emploi privé) et celle de la banque-assurance se maintient également autour de 1 400 emplois.

¹ Données URSAAF, Emploi salarié privé, 2019.

1.1. Accompagner l'implantation d'entreprises innovantes en lien avec les nouveaux défis du territoire

Ancien territoire industriel autour de la fonderie dès le XVIIIème siècle, la papeterie au XIXème, puis la poudrerie et la mécanique au XXème, GrandAngoulême présente la singularité de disposer d'un grand nombre de sites ayant cessé leur activité. L'enjeu consiste à imaginer de nouvelles fonctions possibles pour de nombreuses friches qui peuvent être considérées comme de véritables ressources territoriales pour l'accueil d'entreprises.

- **Mettre en place une politique sur le foncier économique disponible pour faciliter le développement des entreprises présentes sur le territoire et l'implantation d'entreprises innovantes**

Il s'agit d'accompagner les entreprises tout au long du processus de développement ou d'installation sur le territoire : évaluation des besoins, propositions de terrains en ZA ou de bâtiments, assistance technique (permis de construire, recrutement, chantier...), vente du terrain en ZA, location de bâtiments de GrandAngoulême ou mise en relation avec des propriétaires privés, intégration dans les réseaux économiques locaux...

Il conviendra de définir des zones spécifiques en capacité d'accueil de nouvelles activités en relation avec les objectifs de Zéro Artificialisation Nette, de régénération urbaine, de mobilisation des friches et de l'immobilier vacant, en cohérence avec les objectifs du SCOT et du PLUI à 38 mais aussi en tenant compte des compatibilités de cohabitation des typologies de production et leurs risques éventuels.

Ce qui est déjà engagé :

- Des parcs d'activités ont été créés récemment avec des lots à commercialiser (Technoparc de Grand Girac, Parc tertiaire de Bel-Air, Zone commerciale Les Montagnes Ouest) ;
- Des projets de reconversion de certains sites industriels sont à l'étude (SNPE, Carrière Lafarge...).

Pour aller plus loin :

- Révision du schéma directeur d'aménagement commercial dans le cadre de l'élaboration des futurs SCOT, PLUI.
- **Accompagner le développement économique autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche correspondant aux spécificités du territoire et répondant aux nouveaux enjeux écologiques et technologiques : filière hydrogène, production d'énergie/stockage, économie circulaire et du réemploi...**

Au-delà des filières historiques, le territoire recèle d'atouts et de compétences économiques qui doivent permettre de renforcer et favoriser les chaînes de valeur au service de la Transition Ecologique et des circuits économiques de proximité.

En s'appuyant sur ses filières d'excellence, le territoire possède des atouts qui pourraient l'amener à devenir, par le potentiel qu'il recèle, un territoire d'expérimentation et d'innovation pour agir sur :

- Le déploiement d'une politique d'attractivité volontariste et ciblée visant à compléter ses chaînes de valeur ;
- Le développement des compétences stratégiques en lien avec ses pôles d'excellence au travers du schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ;
- L'accompagnement des mutations des entreprises leur permettant de relever les défis technologiques, environnementaux, économiques et sociaux auxquelles elles ont à faire face.

GrandAngouleme a aussi vocation à devenir un territoire du « consommer local » pour accélérer le développement de circuits courts de production et de consommation dans une logique de performance environnementale et de souveraineté économique.

Cette démarche vise 3 axes en particulier sur le développement :

- Des pratiques d'achat responsable du secteur privé et public ;
- Des processus performants d'évitement, de traitement et de valorisation des déchets ;
- D'une économie circulaire pour renforcer les coopérations et synergies entre les entreprises du territoire et de la Région Nouvelle aquitaine.

Ce qui est déjà engagé :

- o Création en 2018 de la technopole Eurékatech²;
- o Construction en 2019 d'un Technoparc sur la commune de Saint Michel, support aux entreprises à contenu innovant et technologique ;
- o Elaboration d'un schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en partenariat avec le Département de la Charente et le Grand Cognac (2020) ;
- o Elaboration d'un diagnostic sur l'opportunité du développement de la filière hydrogène sur le territoire et d'un plan d'action associé.

Pour aller plus loin :

- o Organiser annuellement un séminaire de l'économie, permettant aux acteurs économiques de débattre et de partager leurs besoins et leurs projets avec les acteurs institutionnels ;
- o Poursuivre le soutien et le développement des plateformes pour l'innovation technologiques : mise en réseau des acteurs, partage de ressources, organisation d'évènements pour le renforcement des liens entre enseignement/recherche et entreprises...
- o Renforcement des pôles d'excellence formation/recherche/innovation.

² <https://www.eurekatech.fr/>

1.2. Accompagner la création d'emplois d'un monde plus économe en ressources

Dans un monde de plus en plus attentif à la nécessité d'utiliser le moins de ressources non renouvelables possibles, les politiques d'accompagnement économique seront amenées à s'orienter en grande partie vers les emplois du « Re » : restaurer, recycler, rénover, réoccuper, renaturer, reconquérir (les friches), renouvelables (énergies)...

Ces axes seront articulés de façon cohérente avec le contenu du CRTE (contrat territorial de relance et de transition écologique)

- **Accompagner les filières économiques concernées par les projets de réhabilitation et rénovation thermique des logements ainsi que les nouvelles constructions**

Afin d'accompagner les opérateurs vers des modes de conception et de production plus durables et plus sobres en énergie, en cohérence avec le programme Territoire à énergie positive, GrandAngoulême élaborera et partagera avec les acteurs de l'habitat (opérateurs, communes, entreprises du BTP) un état des lieux des pratiques vertueuses en matière de production et de réhabilitation de l'habitat, engagées à l'échelle locale comme nationale. Ces éléments se traduiront dans les programmes PIG-OPAH RU, les 4 ORT et la future Plateforme de Rénovation Énergétique de l'habitat privé.

Prenant en compte les ressources locales (filière bois, savoir-faire, entreprises), mais aussi la compréhension des impacts sur la santé des polluants émergeant, la collectivité doit permettre l'utilisation de procédés constructifs permettant d'anticiper la prochaine réglementation thermique et faciliter la sensibilisation des futurs occupants.

Dans ce cadre, le territoire peut stimuler et animer une approche vertueuse liant politique de l'habitat et développement économique en accompagnant les différents porteurs de projets : bailleurs sociaux, opérateurs privés, associations, etc...

Les projets qui s'inscriront dans ces appels à projets devront proposer de nouveaux concepts autour des modes de vie, modes d'habiter ou modes de cohabitation. Ils pourront mettre en avant l'utilisation de nouveaux matériaux ou technologies favorables à la santé.

Ils pourront également favoriser l'émergence de filières locales favorables aux circuits courts, aux techniques de réemploi des matériaux.

Ce qui est déjà engagé :

- Dans le cadre de la démarche TEPos une plateforme de rénovation du logement a été mise en ligne, avec divers partenaires dont la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME, et le CAUE de la Charente entre-autres. Une nouvelle plateforme de rénovation énergétique sera disponible en 2022.

Pour aller plus loin :

- Étendre l'accompagnement aux travaux de réhabilitation ou de rénovation, autres que la rénovation énergétique.

● Accompagner les acteurs économiques engagés dans la transition climatique

La sobriété et l'évolution indispensable de notre mix énergétique, à l'échelle locale est une nécessité pour tendre vers une décarbonation de nos sources d'énergie et vers l'augmentation des sources d'énergies renouvelables acceptables sur le GrandAngoulême : électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien), chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, biogaz développement de l'usage de l'hydrogène...).

Il convient dans les années à venir à d'utiliser l'ensemble des leviers qui permettront aux acteurs économiques de s'inscrire pleinement dans cette transition.

L'agglomération devra :

- mettre en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans les documents d'orientation (documents d'urbanisme, notamment Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI, Schéma de Cohérence Territoriale SCoT, etc...). En effet, les zones d'activités et zones commerciales sont, encore plus que les centres urbains souvent minéralisés les lieux d'expressions les plus forts du phénomène d'îlot de chaleur ;
- en vue d'inciter de manière systématique l'émergence de projets « énergie » portés par les collectivités, les entreprises, les associations et les habitants..., jouer pleinement son rôle de coordonnateur local de la transition énergétique en :
 - facilitant le développement de projets territoriaux d'énergie renouvelable permettant, de la conception, jusqu'à l'exploitation, d'utiliser les ressources locales ;
 - mettant à disposition des outils facilitant la production (toiture, foncier,...) et en animant le développement de filières (biodéchets, hydrogène);
 - associant les acteurs locaux, institutionnels à la définition des stratégies de financement de ces projets (développement d'outils territoriaux,...).

Ce qui est déjà engagé :

- o Dans le cadre de la démarche TEPos, engagée en 2015, le développement du bois énergie dans le respect de la ressource locale est un axe fort.

Dépuis 2015, l'Agglomération de GrandAngoulême s'est associée aux communautés de communes de La Rochefoucauld – Porte du Périgord et de Lavalette Tude Dronne pour constituer ensemble un Territoire à Energie Positive dont l'objectif est de couvrir les consommations énergétiques par des productions d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 ;

- o La création d'une société citoyenne locale de développement des énergies renouvelables, Fabri K Watt.

Pour aller plus loin :

- o Avancer vers une stratégie de l'agglomération sur les énergies renouvelables et notamment les conditions de leur développement dans le foncier public. Des réflexions à mener dans le futur Scot/PCAET.

1.3. Confirmer le soutien à l'économie créative et culturelle comme vecteur d'attractivité, comme pôle d'enseignement supérieur et vivier d'emploi

Selon les données ACOSS, entre 2010 et 2019, la filière image se maintient à un peu moins de 2000 salariés sur GrandAngoulême, malgré que le nombre d'établissements dans la filière ait évolué de 177 à 189 sur la même période.

La culture et l'économie créative font partie de l'ADN de GrandAngoulême, de son « image de marque ». Même si le secteur reste fragile, un écosystème de l'image existe qu'il faut préserver et pérenniser comme vecteur d'attractivité d'entreprises. D'autant plus, qu'un travail fédérateur à l'échelle de l'agglomération a déjà été mené dans le cadre de la candidature au label Capitale Française de la Culture ; il peut être lu comme une ébauche de feuille de route sur des actions à mener pour accompagner les entreprises du secteur.

● **Renforcer l'écosystème Entreprises, enseignement/recherche/étudiants autour des industries créatives.**

Avec près de 6 000 étudiants sur son territoire, GrandAngoulême se positionne comme un des principaux Pôle d'Enseignement Supérieur - hors site universitaire de plein exercice - de la Nouvelle Aquitaine. Les principaux cursus poursuivis par les étudiants sont dans les domaines de l'Image (1 200 étudiants), des sciences de l'ingénieur et des services à l'industrie (1 000 étudiants dont 780 rattachés à la Mécatronique), de la santé (plus de 650 étudiants), du Droit (275 étudiants), du packaging-spiritueux (plus de 250 étudiants), des Sciences du sport (275 étudiants), du commerce, des transports, du bâtiment, etc.

A cet égard, le renforcement de la chaîne de valeurs formation/enseignement supérieur/recherche/développement économique doit permettre de renforcer l'attractivité et la croissance de l'agglomération. Cette stratégie devra s'appuyer sur l'ensemble des acteurs locaux et répondre à quatre enjeux majeurs :

- Consolider, structurer et développer une offre de formation attractive favorisant l'accès à l'enseignement supérieur pour tous et répondant aux besoins des filières économiques stratégiques du territoire ;
- Initier et accompagner les dynamiques en matière de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat en s'appuyant sur l'offre de services de la Technopole EurekaTech,
- Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire ;
- Intensifier la vie étudiante en répondant aux besoins des étudiants dans tous les domaines (logement, transport, restauration, culture, loisirs, sport, etc.)

Dans ce cadre une attention particulière sera à porter au secteur des industries culturelles et créatives.

GrandAngoulême possède un écosystème unique constitué de 5 piliers :

- Un événement reconnu au niveau international avec le FIBD ;
- Le rayonnement et la diffusion culturelle avec des équipements phares comme la Cité de la BD ou l'Alpha ;
- La formation et la recherche avec les 12 écoles du Campus Magelis ;

- L'économie créative qui fait d'Angoulême l'un des tous premiers pôles de production dans la BD et autour du cinéma d'animation ;
- Son ambition urbaine de construire un quartier de l'image.

Ce qui est déjà engagé :

- o Un Syndicat mixte du pôle Image Magelis (Structure publique composée du Conseil Départemental de la Charente, de la Région Nouvelle Aquitaine, de la Ville d'Angoulême et de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême créé en 1997) est au cœur de la création de l'écosystème de l'image qui regroupe aujourd'hui plus de 140 entreprises ou associations en lien avec l'image, 12 écoles, et environ 1500 étudiants

Pour aller plus loin :

- o Repenser les activités de la filière image en lien avec les territoires, favoriser les symbioses entre le monde de la création et celui du tourisme par exemple ;
- o Etablir des résidences d'artistes dans des communes rurales pour valoriser un cadre de vie dans la nature.

1.4. Promouvoir l'économie sociale et solidaire (ESS), pour un autre type de richesses

2 734 entreprises sont inscrites au répertoire des entreprises Sirene (données d'avril 2021) sur le territoire. C'est une évolution de +5% par rapport à Mai 2019. Seulement 380 entreprises ont au moins 1 salarié, les autres ne sont pas employeuses, beaucoup (2 523) sont des associations.

Il est difficile d'estimer les effectifs de l'ESS, on peut néanmoins estimer le nombre de salariés à 7 600 environ.

Caractérisées par leur objet « social », une gouvernance démocratique et leur caractère non lucratif, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives, fondations ou sociétés commerciales de l'ESS) jouent un rôle important dans la cohésion des territoires et dans la réponse aux nouveaux enjeux sociaux et écologiques. Agissant souvent en complément des politiques publiques, elles contribuent aussi à créer des emplois non délocalisables (en 2019, ils représentent 12,7% des emplois du territoire de GrandAngoulême, plus de 13% des établissements).

Au-delà des emplois, ces entreprises contribuent à animer des activités utiles socialement, créatrices de valeur pas nécessairement pécuniaire ; elles sont souvent en première ligne de front lors des périodes de crise (tout récemment pendant la période Covid-19).

- **Poursuivre le soutien des entreprises de l'ESS et accompagner leur structuration, accéder à l'emploi et insertion par l'économie.**

Face aux enjeux de transition que connaît notre société, il apparaît indispensable d'explorer l'ensemble des pistes d'un développement moins consommateur de ressources et générateur de création de valeurs autre que financière.

Partie prenante de l'économie et engagée dans la société civile, la filière de l'ESS contribue à la production de richesses, au développement de l'emploi et du lien social, à l'innovation sociale en participant pleinement à l'économie de proximité et au développement du territoire.

Au regard du poids et du potentiel de développement d'activités et d'emplois non délocalisables que représente l'ESS, les enjeux pour le territoire portent sur la structuration de la filière et la mobilisation des acteurs, la création d'activités et d'emplois et le développement de réponses nouvelles à des besoins sociaux non satisfaits.

Ce qui est déjà engagé :

- Un plan de soutien à l'économie sociale et solidaire a été voté en 2015. En partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, plusieurs projets d'accompagnement aux ESS ont été menés ;
- Nouvelle Charte pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics, avec association des communes. Signature à venir et mobilisation des acteurs concernés publics et fédérations professionnelles ;
- La Fabrique à Entreprendre ;
 - La formation aux métiers du numériques notamment des publics en rupture (NEET).

Pour aller plus loin :

- Valider un plan d'actions comprenant : modalités de subvention des acteurs de l'ESS, qualification des acteurs de projet, dispositifs de commande publique responsable, accompagnement à la structuration des acteurs ;
- Soutenir les initiatives ESS en lien avec enjeux écologiques : réemploi, circuits courts agriculture ;
- Renforcer la communication, faire connaître les initiatives.

1.5. Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous

Le nombre d'actifs de 15 ans et plus sur l'agglomération est de 55 188, dont 48 945 salariés et 6 244 non-salariés (chefs d'entreprises, micro-entrepreneurs). Le nombre d'emplois sur l'agglomération, est de 64 298, le territoire de GrandAngoulême jouant un rôle de concentrateur d'emploi à l'échelle du département.

Le nombre de demandeurs d'emplois catégories A, B, C sur le territoire est de 13 753 (données Pôle Emploi au 31/03/2021). Ce chiffre était de 13 534, 5 ans auparavant, globalement identique.

Sur ces 5 dernières années ce sont les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ont augmenté, de 3100 à 3400. Dans le même temps, les moins de 25 ans sont restés sur des chiffres stables, autour de 1 900. Selon les données de Pôle Emploi, au 31/03/2021, il y avait 7 454 demandeurs d'emplois inscrits depuis plus de 12 mois, dont 4428 inscrits depuis plus de 24 mois. Sur la période, les chômeurs de longue (24 à 36 mois) et très longue durée (36 mois et plus) sont passés de 3 000 à 4 400.

En Mai 2021, il y avait 15 052 bénéficiaires du RSA, dont 3592 bénéficiaires du RSA socle.

Dans ce contexte, le territoire doit pouvoir accompagner les personnes en difficulté d'insertion vers un retour à l'emploi durable tout en tenant compte des dispositifs d'accompagnement proposés à l'échelle locale par les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Département, Région...).

Certains types de public méritent une attention particulière car ils partagent des problématiques similaires même s'ils peuvent travailler dans des secteurs très variés (administration, commerce, transports, enseignement, santé, services divers). Les jeunes font partie des publics cible de l'agglomération de GrandAngoulême engagée depuis plusieurs années dans les politiques auprès de la jeunesse. Les habitants éloignés du cœur de l'agglomération, les personnes sans-emplois rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et les chômeurs de longue durée sont d'autres catégories de publics ciblés par cette stratégie. Il s'agira d'inscrire dans la stratégie de l'agglomération des activités et des emplois utiles socialement, non-délocalisables, créateurs de valeurs collectives pas nécessairement pécuniaires.

Ces orientations sont à mettre également en lien avec l'axe 3 sur la cohésion sociale du territoire.

● Soutenir l'emploi des jeunes

Les jeunes représentent 29% de la population du territoire avec une légère prépondérance des hommes (51,2%). Face au bas niveau de qualification sur le territoire (Plus de 54% n'ont pas le bac), l'engagement du territoire est essentiel tant pour accompagner les parcours des jeunes (formation, mobilité, logement) mais aussi pour favoriser l'inclusion de ceux qui sont le plus éloigné de l'emploi à travers l'action de la Mission Locale du Grand Angoumois et le soutien à l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C).

Ce qui est déjà engagé :

- Accompagnement du dispositif « Mission Locale du Grand Angoumois » ;
- Ecole de la Deuxième Chance (E2C).

- Faciliter un parcours d'accès à l'emploi sur le territoire (pour éviter que les jeunes s'installent en dehors de celui-ci pour leur premier emploi) (acteurs mobilisés).

- **Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi**

Dans ce contexte de précarité renforcé d'un certain public au regard de l'accès à un emploi durable, il convient d'accompagner les personnes en difficulté d'insertion. A cet égard, le PLIE devra plus encore s'inscrire en complémentarité des dispositifs d'accompagnement proposés à l'échelle locale par les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Département, Région...) en proposant un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi assurant à la fois stabilité, disponibilité, accessibilité et adaptabilité à la personne accompagnée.

L'ambition du territoire doit donc porter sur un accompagnement de proximité permettant à toute personne rencontrant des difficultés de retrouver un emploi de manière autonome et durable, sans que ses freins périphériques à l'emploi (santé, logement, famille...) ne constituent un obstacle direct à son retour sur le marché du travail. Il conviendra de renforcer les coopérations et la cohérence avec d'autres actions et dispositifs d'accompagnement et de mise en emploi existants (Accompagnement global, Garantie Jeunes, Atout Charente Emploi, Amorce de parcours, Service Public de l'Emploi et de l'Insertion...).

Ce qui est déjà engagé :

- Nouveau protocole PLIE 2021-2022 ;
- Nouvelle Chartre pour la promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics, avec association des communes. Signature à venir et mobilisation des acteurs concernés publics et fédérations professionnelles ;
- Plateforme des clauses sociales, en lien avec les opérations de renouvellement urbain
- Etude /Etat des lieux Cabinet Chorus consultant/groupe de travail emploi-insertion ;
- Une coordination linguistique des apprentissages du français pour faciliter les parcours des personnes confrontées à l'illettrisme et l'analphabétisme et ainsi lutter contre leur exclusion ;
- Développer une stratégie coordonnée d'aide aux apprentissages écrits et oraux du français et à leur consolidation dans le cadre scolaire et pour les personnes non autonomes dans la maîtrise du français lu et parlé.

Pour aller plus loin :

- Compte tenu du nombre important d'acteurs entrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi, il est indispensable, d'une part, de renforcer les coordinations et les synergies et, d'autre part, d'améliorer la lisibilité des dispositifs d'emploi et d'insertion ;
- Rôle de GrandAngoulême : mettre autour de la table les acteurs (« Assises ») / facilitateur pour renforcer ces synergies et les relations entre employeurs et acteurs de l'emploi/insertion/formation ;
- S'assurer de la complémentarité des dispositifs (PLIE, plateforme des clauses sociales, démarche TZLCD...);
- Trouver les modalités pour pérenniser la plateforme des clauses sociales.

● **Engager une démarche expérimentale territoire zéro chômeur de longue durée.**

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée se fonde sur 3 constats qui permettent de penser qu'il est possible d'agir contre le chômage de longue durée à l'échelle des territoires :

- « personne n'est inemployable » car toutes celles et tous ceux qui sont durablement privés d'emploi ont des compétences ;
- « ce n'est pas le travail qui manque » mais l'emploi, car de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits ;
- « ce n'est pas l'argent qui manque » puisque le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses et manques à gagner que la collectivité prend à sa charge.

L'objectif de l'expérimentation est ainsi de pouvoir proposer à toutes les personnes privées d'emploi d'un territoire un emploi adapté à leur savoir-faire, à temps choisi. Pour ce faire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire existantes ou nouvellement créées, proposent à toute personne volontaire un CDI au SMIC.

Ces emplois supplémentaires sont financés pour l'essentiel par la réaffectation des coûts et des manques à gagner liés à la privation durable d'emploi (RSA, CMU, etc.).

Les activités proposées répondent à des besoins du territoire non encore satisfaits, car jugées peu rentables pour le marché classique. Elles viennent en supplément des activités existantes et n'entrent pas en concurrence avec les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Ce qui est déjà engagé :

- Une étude d'opportunité est programmée dernier trimestre 2021.

Pour aller plus loin :

- Choix du territoire d'expérimentation à l'issue de l'étude avec un portage politique fort de la démarche et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

1.6. Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires

Selon les données ACOSS-URSSAF, le nombre d'établissements employeurs dans le commerce (commerce de gros et de détail, réparation de véhicules) a diminué, passant de 965 en 2015 à 923 en 2019. Les effectifs salariés de ce secteur ont légèrement progressé, passant de 7 041 à 7 127 entre 2015 et 2019. Mais des variations importantes d'une année sur l'autre sont notables. A noter qu'en 2010, ce secteur employait 7 482 salariés.

En étudiant les bases de répertoire des entreprises Sirene de Mai 2019 et Avril 2021, le nombre d'entreprises employeuses dans le domaine du commerce a diminué. Il est passé de 1322 à 1234, soit une baisse de 7 %. Tous les types de commerces sont concernés par une baisse, hormis les boulangeries qui ont légèrement progressé.

Le commerce traditionnel, une des raisons d'être à l'origine des villes, vit une évolution sans précédent. Face à certains marqueurs, comme la périphérisation, le changement d'habitude des consommateurs, le développement du digital, le commerce local doit se réinventer et repenser son offre.

Le soutien des commerces de centre bourg, comme ingrédient de la politique de revitalisation des centres doit jouer sur une « palette de couleurs » que les achats à distance ne permettent pas : la qualité d'une promenade, d'un lieu de pause, d'une aire de jeux pour enfants, la variété des expériences proposées par une programmation qui stimule la mixité fonctionnelle des lieux : bars, restaurants, aires de jeux pour enfants, salles de spectacles, promenades au bord de l'eau...

Le centre-ville d'Angoulême fait partie des centralités à repenser.

Parallèlement, en périphérie, il ne suffit pas de maîtriser l'urbanisme commercial, il faut aussi repenser les sites commerciaux existants pour améliorer leur intégration dans le territoire : accessibilité tous modes, mixité des commerces et services offerts, qualité des espaces publics...

Ce qui est déjà engagé :

- Schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité approuvé en 2018.

Pour aller plus loin :

- Engagement d'une politique volontariste en matière de commerce et d'artisanat local qui s'inscrit dans une démarche de coopération entre l'agglomération, les communes, les acteurs consulaires, opérateurs d'aménagements et les associations de commerçants ;
- En cohérence avec le Schéma Directeur du Commerce et de l'Artisanat de proximité, la politique du commerce se déclinera en un plan d'actions spécifiques et dans une prise en compte dans les autres politiques et compétences de l'agglomération (politique de l'habitat, mobilité, culture, tourisme...);
- Promotion de l'achat local, en mobilisant les acteurs économiques comme « ambassadeurs » du territoire, en accompagnant l'évolution et le développement du commerce par un soutien aux porteurs de projet et à l'installation comme à la reprise de commerces, en facilitant la digitalisation de l'offre économique des commerçants et des artisans et en lançant un travail approfondi sur la logistique urbaine, en particulier sur la livraison « dernier kilomètre ».

Le renforcement de l'attractivité des centralités et le maintien du tissu commercial dans les communes passent par des actions volontaristes de lutte contre la vacance. A ce titre GrandAngoulême a lancé une réflexion à renforcer sur la mise en place d'un outil d'intervention foncière pour remettre sur le marché des locaux commerciaux vacants.

1.7. Le numérique, une ressource au service du développement de l'économie et de l'emploi

Dans ce domaine comme dans les deux autres axes du projet d'agglomération, le numérique constituera une ressource :

- au service du développement économique (outil de formation, outil de promotion des productions et entreprises locales, infrastructure haut-débit au service de l'activité des entreprises dans les zones d'activité existantes ou à créer) ;
- au service de la coordination et de la coopération des différents acteurs (Initier un réseau d'acteurs et soutenir les projets économiques en particulier dans le domaine de l'économie du lien (ESS et care) qui favorisent l'innovation et l'émergence d'un véritable écosystème du numérique, Faire du numérique un service performant pour les entreprises et les salariés (télétravail, espaces de co-working).

Pour aller plus loin :

- o Faire un inventaire des tiers lieux et étudier l'opportunité de créer de nouveaux lieux de type tiers lieux espaces du numérique par excellence, ou d'en développer à partir de l'offre existante et de les animer/connecter grâce aux outils numériques ;
- o Créer un prix de type prix de l'innovation pour la ville connectée ;
- o Structurer un réseau d'acteurs autour d'événements ponctuels et fédérateurs type les journées du numérique ;
- o Associer les écoles locales aux projets numériques du territoire.

Chapitre 2 - Œuvrer à la transition écologique et énergétique du territoire

Dans le contexte actuel du réchauffement climatique et des objectifs fixés par l'accord de Paris (2015)³, le projet *GrandAngoulême, vers 2030* souhaite proposer des axes permettant d'avancer concrètement vers la transition écologique et énergétique du territoire de l'agglomération. Pour aller au-delà des grandes orientations consensuelles (limiter l'étalement urbain, développer les énergies renouvelables, préserver la biodiversité...), il est proposé d'ancrer les propositions sur les singularités territoriales qui peuvent être appréhendées comme des atouts : les cours d'eau (La Charente et ses affluents), les vallées, les terres agricoles ou les anciennes friches industrielles sont des éléments à prendre en compte et placer au cœur du projet de territoire.

GrandAngoulême est aujourd'hui couvert à 46% par des espaces agricoles et 31% par des espaces naturels. Mais les surfaces agricoles diminuent progressivement et la richesse du patrimoine écologique des vallées doit être mieux connue pour mettre en place des dispositifs de protection et de mise en valeur mieux adaptés.

La décision ambitieuse de l'agglomération de lancer en parallèle l'élaboration de quatre documents de planification fondamentaux pour la décennie à venir (révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois valant Plan Climat Air Energie Territoriale, et élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les 38 communes valant plan de mobilité) offre l'opportunité de bien articuler les dispositifs à diverses échelles pour répondre à tous ces enjeux.

Il s'agit à la fois de préserver la biodiversité et les espaces naturels, avec une attention particulière pour la Charente et ses affluents, et de mettre en place des politiques publiques visant à limiter l'impact environnemental des activités humaines sur le territoire (agriculture, énergie, déchets, mobilités).

³ Objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2030

2.1. Préserver et valoriser la nature, notamment autour du Fleuve Charente et de ses affluents

La qualité de l'environnement du territoire de GrandAngoulême est à mettre en avant, avec une surface agricole et forestière préservée, qui couvre les 3/4 du territoire. Les données d'occupation du sol montrent une stabilité des différents usages entre 2014 et 2019. La LGV est la principale modification survenue.

Dans ce cadre, il s'agit de proposer des leviers pour préserver, valoriser et développer les ressources naturelles singulières du territoire. Parmi toutes, la ressource en eau est centrale dans l'agglomération de GrandAngoulême par la présence de la Charente et de ses affluents et vallées qui structurent la géographie du territoire.

Ils pourraient constituer des socles du projet de transition écologique : lieux qui structurent la préservation de la nature, le renfort des continuités écologiques, et la promotion d'un tourisme éco-responsable... Préserver les espaces naturels et de biodiversité passe aussi par un travail de planification en amont au niveau du Scot et du PLUi, et par un travail fin de mise en œuvre notamment sur les espaces de lisières.

- **Mieux connaître la biodiversité du territoire pour aider à la préserver**

L'érosion de la biodiversité, à savoir l'extinction massive des espèces et de leurs habitats, constitue une crise tout aussi grave que celle du climat.

Prendre systématiquement en compte l'impact sur le vivant dans les différents projets menés sur le territoire est un impératif qui ne peut plus être ignoré. Plus de 17 % du territoire métropolitain sont en vigilance au regard des enjeux nationaux de biodiversité. Il convient donc d'identifier les enjeux territoriaux de la biodiversité et de faire de ce sujet un critère déterminant des politiques publiques mises en œuvre, au premier rang desquelles les politiques d'aménagement du territoire. L'objectif est non seulement de préserver les ressources actuelles mais plus encore de stimuler leur développement. Cette connaissance passera par la réalisation de l'Atlas de biodiversité intercommunale à partir de mai 2021, et ce pendant 2 ans, qui sera concomitante avec la révision de la trame verte et bleue dans le cadre du SCoT. L'inclusion des acteurs et des citoyens au travers des sciences participatives, la prise en compte permanente du vivant dans les projets sur le territoire (végétalisation des centres bourgs, des cours d'écoles, des continuités douces, prise en compte des problématiques de pollution lumineuse, reconquête de la qualité des sols et de leurs capacités naturelles d'infiltration) seront de nature à décliner opérationnellement une stratégie local à écrire.

Pour aller plus loin

- Définir une stratégie locale de préservation et de reconquête de la biodiversité dans le cadre de l'AMI Régional pour lequel l'agglomération est lauréate en 2019 et en cohérence avec la stratégie régionale de biodiversité en cours de réalisation ;
- Définir précisément le concept de renaturation et de la végétalisation et des objectifs qui s'y adjoignent (lutte contre les îlots de chaleur, développement d'éléments de corridors en pas japonais, désimperméabilisation des sols, développement d'outils pédagogiques, reconquête trame verte et bleue,...) ;
- Inclure les acteurs et citoyens au travers des sciences participatives ;
- Développer des actions vers les acteurs économiques, former les élus et agents municipaux ;
- Accompagner le développement de manifestations valorisant les réservoirs et corridors écologiques (festival biodiversité de Mouthiers sur Boême...) ;
- Poursuivre et amplifier le développement de la sensibilisation de tous les publics (scolaires et adultes).

- **Préserver et mettre en valeur les espaces de biodiversité en lisière des zones urbanisées ou agricoles**

La réflexion sur l'analyse des impacts de l'urbanisme sur la biodiversité ne va pas sans soulever quelques difficultés propres à l'exercice de la planification. L'incertitude sur les modalités exactes d'urbanisation, et *in fine* sur la nature et le degré des incidences sur la biodiversité, semble la plus notable. Il n'en demeure pas moins que le choix de l'emplacement d'un projet, qui peut constituer une mesure destinée à éviter des conséquences dommageables pour la biodiversité, doit être conçu comme telle et non comme un choix sans incidences au motif qu'il ne constitue pas la dernière étape de réalisation du projet.

Dans ce cadre, le SCoT et le PLUI devront déterminer les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre différents enjeux, parmi lesquels figurent l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels. Enfin, ils devront assurer la préservation de l'eau, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, ainsi que la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Chacun de ces éléments contribue à la protection de la biodiversité.

Ces éléments de planification devront être associés à une animation territoriale permettant d'accompagner les changements de pratiques, du citoyen et des acteurs pour la gestion de leur foncier, à l'exploitant agricole grâce au développement de l'agro-écologie, en passant par les communes (valorisation des cheminements).

Au regard de ces attendus, GrandAngoulême doit aborder la question de la biodiversité, quel que soit le niveau d'enjeu sur le territoire.

Ce qui est engagé :

- Scot en vigueur datant de 2013. Suite à son évaluation achevée en décembre 2019, la révision du SCoT de l'Angoumois a été lancée le 13 février 2020. Une modification de cette prescription a été votée par le conseil communautaire en mars 2021 pour intégrer le PCAET;
- Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel couvrant les 16 communes de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême avant le 1^{er} janvier 2017, a été approuvé le 5 décembre 2019 ; la prescription d'un nouveau PLUi valant plan de mobilité sur l'intégralité du périmètre des 38 communes de Grand Angoulême a été votée par le conseil communautaire en mars 2021.

Pour aller plus loin :

- Etudier dans le cadre des futurs Scot et Plui une analyse fine des espaces de lisière à fort enjeux de biodiversité et des dispositions pour leur protection et une méthodologie pour mettre en réseau les différents réservoirs de biodiversité en fonction de l'habitat (pelouses calcaires,...).

- **Garantir le bon état écologique du Fleuve Charente, de ses affluents, et de leurs berges**

Les cours d'eau qui sillonnent GrandAngoulême, la Charente et ses affluents, façonnent l'identité du territoire. Ils ont joué un rôle majeur dans son histoire et son développement économique et représentent un atout touristique majeur.

Selon les données de qualité des rivières d'eau France (<https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/>), en 2017, 2018 et 2019, l'état chimique de la Charente à Roffit (Gond-Pontouvre) était moyen, sur un classement allant de mauvais à très bon.

La Charente, ses affluents et ses berges, conformément à l'esprit de la GEMAPI de 2018, constituent donc un patrimoine à préserver et à valoriser, à travers une politique de l'eau ambitieuse et des politiques d'aménagements qui intègrent les enjeux et les risques liés à l'eau et aux milieux aquatiques pour les années à venir.

Cela concerne principalement :

- La renaturation des cours d'eau en diversifiant les écoulements et les habitats aquatiques et en améliorant l'auto-épuration ;
- La gestion de la végétation en améliorant la fonctionnalité des cours d'eau par une gestion adaptée de sa végétation rivulaire (rôle de filtre, habitat, maintien de berges...);
- La préservation et la restauration des zones humides en y appliquant des plans de gestion prévoyant des travaux de restauration pour retrouver des zones humides fonctionnelles (rôle de filtre, régulation des étiages et des crues,...) ;
- La prévention du risque d'inondation en préservant les zones d'expansion de crues, en ralentissant les écoulements sur le versant, pour anticiper et limiter les problématiques d'inondation, en diminuant l'aménagement dans les zones à risque....
- La préservation de l'eau potable, ressource précieuse et vulnérable par la mise à niveau des équipements de production et de distribution, en optimisant les usages actuels et en tenant compte des besoins futurs (à moyen et long terme) ;
- La protection des cours d'eau superficiels et les nappes phréatiques des polluants en optimisant le fonctionnement des réseaux d'assainissement.

La cartographie des projets et des enjeux autour du Fleuve Charente, engagée en début d'année 2021 permettra aux élus, aux services, aux porteurs de projets publics et privés, une lecture commune de ce patrimoine vivant, des projets en cours, des orientations à venir, des liens à créer entre tous les usages afin de rendre plus harmonieux et plus lisible les éventuels impacts ou espaces à préserver ou à reconvertir sur et en périphérie immédiate du Fleuve sur son linéaire d'agglomération.

Cet espace commun s'analysera et se développera en cohérence avec les autres territoires traversés par son lit, que ce soit Grand Cognac à l'aval ou le Pays Ruffécois et les communautés qui le composent au Nord, pour ne rester qu'en Charente.

Ce qui a été fait :

- Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable. Élaboration sur le périmètre des 38 communes prévue entre 2022 et 2024. Programme d'actions pour la période 2025-2040 ;
- Diagnostic et schéma directeur d'assainissement de la communauté d'agglomération. En cours d'élaboration. Rapport d'étape rendu en janvier 2021 ;
- Le PADD du PLUi en vigueur évoque la volonté de valoriser les vallées de l'Anguienne, de la Touvre et les Eaux claires, en plus de la Charente ;
- Cartographies des projets et des enjeux autour du Fleuve (2021).

Pour aller plus loin :

- Vers un schéma directeur d'assainissement unique à l'échelle de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême ;

- Dans le cadre de la gestion des activités liées au fleuve (contrat de gestion du port de L'Houmeau, nouveaux aménagements, projets urbains, itinéraires de mobilité douce, etc...) intégrer une charte des usages pour garantir la préservation de l'état écologique du fleuve et ses berges ;
- Intégrer la valeur écologique du fleuve dans la stratégie de développement touristique (volet tourisme fluvial éco-responsable).

2.2. Développer des projets agricoles respectueux de l'environnement et qui s'insèrent dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière

Selon les données des bases Sirene de juin 2017 et mai 2021, le nombre d'établissements dans les secteurs de l'agriculture/sylviculture/aquaculture a progressé, passant de 635 à 676. Parmi les 41 établissements supplémentaires, 16 sont des établissements d'activités de soutien (services aux agriculteurs).

Le nombre d'entreprises agricoles dans l'élevage traditionnel (bovins, ovins, porcins, volailles, chevaux) est passé de 67 à 72 entre Mai 2019 et Avril 2021. Les entreprises agricoles de cultures de céréales sont passées de 249 à 243. Les entreprises de la viticulture se sont maintenues à 137 unités.

Selon le Registre Parcellaire Graphique, qui recense les déclarations des agriculteurs à la PAC, la surface dédiée à l'activité agricole a augmenté de 160 hectares entre 2016 et 2019.

Les cultures d'oléagineux (colza et tournesol) ainsi que les cultures de blé et de maïs ont reculé. Les prairies permanentes, le fourrage, les cultures de protéagineux, les vignes et les légumineuses à grains ont quant à elles progressées.

D'après les données de l'Agence Bio en fin d'année 2019, 28 exploitations étaient engagées en bio sur le territoire de GrandAngoulême. La surface totale convertie en bio à cette même date était de 340 hectares. L'Agence Bio communique ses premières données sur l'année 2019, aucune comparaison n'est possible sur une année précédente pour mesurer l'évolution.

Selon l'Agence Bio, la surface cultivée en bio était de 491 hectares en 2017, contre 1 149 en 2020. Entre 2009 et 2015, 1 123 ha ont été artificialisées sur le territoire de GrandAngoulême, dont 80% à partir de terres agricoles. L'enjeu consiste à préserver les surfaces agricoles et à accompagner la diversification de la production, très majoritairement céréalière, vers des cultures plus variées et des modes d'exploitation bio.

Face aux bouleversements écologique, climatique, socio-économique, nos systèmes alimentaires contemporains sont très vulnérables. Il est urgent de repenser leur organisation en profondeur alors que le système alimentaire est composé d'un ensemble de maillons interdépendants et d'acteurs nationaux et internationaux. La consommation alimentaire des habitants de l'agglomération dépend d'un système plus vaste que son périmètre.

Néanmoins, les surfaces agricoles de GrandAngoulême représentent 48% de sa surface et les quelques 400 sièges d'exploitations agricoles constituent des acteurs économiques essentiels à associer à une stratégie agricole et alimentaire locale, de même que les acteurs des circuits courts et de proximité (magasins de producteurs, AMAP, marchés...).

Ce qui a été engagé :

- Depuis 2018, GrandAngoulême se positionne en tant qu'animateur du territoire en travaillant conjointement avec une diversité d'acteurs locaux et les 38 communes. L'agriculture et la sécurité alimentaire sont des vecteurs de dialogue territorial entre communes urbaines et rurales. Ce partenariat doit conforter l'engagement du territoire d'être une agglomération pilote en matière de résilience alimentaire, c'est-à-dire assurer la sécurité alimentaire de tous face aux perturbations (climatiques, énergétiques...). La volonté est de tendre vers une plus grande autonomie alimentaire en s'appuyant sur la relocalisation des filières alimentaires, un appui à la population agricole, un accompagnement des changements de pratiques vers l'agroécologie, une implication des citoyens et des élus locaux, une éducation et soutien à une transition pour une alimentation locale et de qualité et un soutien aux filières agricoles locales.
- Accompagnement des agriculteurs pour le développement de l'agriculture biologique : journées d'information, exonération de taxes foncières, financement de diagnostic et simulations technico-économiques.
- Stratégie agricole et alimentaire 2021-2026 – Semences de résilience alimentaire. Objectifs de diminution des impacts environnementaux de l'agriculture et du renfort de la sécurité alimentaire.

Pour aller plus loin :

- Développer un plan d'actions pour le développement de l'agro écologie ;
- Identifier des espaces propices au maraîchage dans le PLUi à 38 en prolongement de ce qui a été réalisé dans le PLUi à 16 et prévoir des règles d'urbanisme adaptées à cette activité.

2.3. Développer et mettre en œuvre une stratégie énergétique d'agglomération

L'énergie, vecteur indispensable mais souvent invisible, constitue une partie importante des flux financiers du territoire. On estime la facture énergétique du territoire à près de 4000 € par an et par habitant, dont plus de 90 % des flux économiques échappent au territoire.

Aussi, GrandAngoulême entend mener une démarche globale et intégratrice pour déterminer sa politique d'aménagement du territoire dans une volonté d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants et de relocalisation des flux financiers. Cette approche s'inscrit dans la transition écologique, énergétique et climatique et elle intègre au cœur des politiques d'urbanisme les thématiques de la santé, du logement, du développement économique et commercial, des mobilités, de la gestion de l'espace et de la densité, de la protection et de la restauration de la trame verte et bleue.

Cette ambition doit permettre de faire évoluer nos territoires vers des énergies décarbonées tout en assurant une priorité sur la réduction des consommations d'énergie dans toutes les politiques (habitat, sports, économie, mobilité). Un des enjeux les plus forts est de pouvoir intégrer les diverses initiatives de développement d'énergie renouvelables (EnR) dans une stratégie globale au-delà des réponses au coup par coup. Le développement des énergies renouvelables requiert des analyses territoriales fines (où et dans quelles conditions (opportunités, usages locaux, maintien de la biodiversité, anticipation des évolutions technologiques) souhaite-t-on de développer des projets d'EnR) et d'outils et dispositifs de financement adaptés.

La performance énergétique du territoire demande particulièrement de promouvoir l'efficacité des usages, notamment par la promotion de la rénovation des bâtiments. Dans ce cadre, des solutions de financement innovantes de cette rénovation seront recherchées et l'agglomération devra étudier sur ce champ toutes les modalités d'accompagnement technique et/ ou financier des acteurs.

Comment organiser cette stratégie énergétique?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adossé au SCoT en cours d'élaboration permettra de fixer les grandes orientations. Il à porter un projet ensemble, cohérent, permettant d'associer la population mais aussi les élus et acteurs du territoire aux grands enjeux de ce dernier au travers des différentes thématiques traitées dans ces documents (urbanisme, énergie, environnement, déplacement, climat, habitat...) et ainsi d'en saisir plus facilement les déclinaisons en termes de choix de stratégie et de planification territoriales. Véritable plan d'actions, celles-ci devront également être priorisée par le prisme de l'efficacité économique (CO2 évité / € investi)

Ce qui est engagé :

- o Depuis 2016, GrandAngoulême est reconnu comme territoire à énergie positive (TEPos) au sein de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- o Depuis 2016, le Conseil en Energie Partagée (CEP) partagée permet un accompagnement de l'agglomération aux communes pour les actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie ;
- o Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, en vigueur, prévoit des dispositifs pour accompagner la rénovation thermique des bâtiments. En 2022 seront définies les modalités d'accompagnement de tous les citoyens, sans conditions de ressource, dans le cadre du développement d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- o Le lancement coordonné du PCAET dans le cadre de la révision du SCoT de l'Angoumois.

Pour aller plus loin :

- Réinterroger les objectifs du scénario TEPos défini en 2015 afin d'en faciliter la traduction opérationnelle territoriale ;
- Développer un véritable schéma énergétique d'agglomération, avec une stratégie foncière de développement des énergies renouvelable ainsi qu'une visibilité sur la gestion des réseaux énergétiques pour répondre aux questions : quelles filières ? comment les développer ? où les développer ? pour quel usage ?
- Envisager la prise de compétence « création et exploitation des réseaux de chaleur », afin de massifier le développement de la chaleur renouvelable sur le territoire, en particulier sur les zones les plus denses ;
- Réaliser un bilan gaz à effet de serre « Patrimoine et compétences » accompagner d'un plan d'action transversal, permettant de dépasser la labellisation CAP Cit'ergie (label européen des politiques de transition énergétique) obtenu en 2015 ;
- Renforcer l'accompagnement des communes au-delà des missions actuelles des Conseillers en Energie Partagés (développement opérationnel) et accompagner les acteurs du territoire sur les le développement de projets d'énergies renouvelables (dont projets de chaleur renouvelable de petite puissance).

2.4. Mettre en place une stratégie des mobilités décarbonées sur l'ensemble de l'agglomération

GrandAngoulême possède des atouts pour se développer et attirer. L'agglomération est située à la confluence d'infrastructures routières et ferroviaires majeures de niveaux régional, national, voire européen (RN10 et RCEA, axe LGV Paris/Bordeaux, axe ferroviaire transversal reliant l'arc Atlantique à la Via Atlantica), Elle est également traversée par deux grands itinéraires de véloroutes voies vertes (Scandibérique et Flow Vélo).

Selon l'Insee, entre 2015 et 2017, la façon de se déplacer de son domicile vers son lieu de travail n'a quasiment pas évolué.

En 2017, le mode de transport prédominant est de loin le véhicule individuel avec 85,2 % de part modale parmi les 64 343 flux de ce type répertoriés.

La part des déplacements effectués à pied et en transport en commun est restée stable entre 2015 et 2017, respectivement 4,6 et 4,8 %. La mise en service du BHNS et du nouveau réseau Mobius fin 2019 a toutefois pour objectif de renforcer les déplacements en transports publics

Les déplacements en vélo sont renseignés uniquement depuis le recensement de 2016. En 2017, ce mode de transport concernait 0,9 % des déplacements domicile-travail, soit 575. Parmi les 575 déplacements en vélo, 361 (63 %) sont internes à Angoulême. ce chiffre sera à surveiller dans les années à venir.

La « ruée » vers les vélos étant très récente, très peu de données sont remontées et il est difficile de mesurer ce phénomène pour l'instant.

Le nombre de véhicules électriques neufs immatriculés sur GrandAngoulême a quadruplé entre 2018 et 2020, passant de 71 à 292. Les immatriculations de véhicules neufs hybrides essence-électricité et diesel-électricité sont passées de 255 à 613 sur la même période.

La mobilité représente 35 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

La mobilité est un facteur clé de la cohésion sociale et territoriale. Dès lors qu'il n'est pas envisageable de distribuer tous les services et équipements sur toutes les communes, il devient indispensable de garantir que l'accès à ces services soit possible depuis l'ensemble des territoires. Dans le besoin urgent de réduire la consommation des énergies fossiles et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, la stratégie des mobilités décarbonées doit être axée sur le développement de services de mobilité alternatifs à l'autosolisme. Il faut développer des solutions de mobilité adaptée à chaque contexte. Pour les territoires plus denses, la marche, le vélo et les transports en commun sont à prioriser ; pour les territoires peu denses des pistes cyclables de longue distance, le co-voiturage, ou le transport à la demande... Dans tous les cas, il convient de chercher des solutions qui articulent la complémentarité des modes.

Ce qui est engagé :

- o 2^{ème} phase de mise en œuvre du projet BHNS et poursuite de la refonte du réseau Möbius (réseau de bus ; Transport à la demande ; offre servicielle) ;
- o Actualisation du Schéma Directeur cyclable d'Agglomération de 2016 sur un périmètre élargi à 38 communes et intégrant une réflexion sur le service de location de vélos ;
- o Réflexions sur le développement du co-voiturage et du court-voiturage s'appuyant notamment sur un projet de Schéma Directeur d'Aire de Covoiturage ;
- o Démarche d'accompagnement et de conseil en mobilité des entreprises du territoire (17 Plans de mobilité employeurs accompagnés à ce jour concernant 8600 salariés) ;
- o Prescription d'un nouveau PLUi valant plan de mobilité sur l'intégralité du périmètre des 38 communes de GrandAngoulême a été votée par le conseil communautaire en mars 2021.

Pour aller plus loin :

- o Le futur schéma des mobilités de l'agglomération proposera une stratégie pour une mobilité au plus près des besoins du territoire, en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique, et en adéquation avec les ressources de l'agglomération, et fixera les priorités en amont à l'élaboration du PLUi et qui réponde à deux principaux enjeux :
 - ◆ d'une part, **faire émerger une vision globale de la mobilité, dépassant les actions opérationnelles et/ou de court terme**, permettant de coordonner et prioriser les différentes démarches en cours ou à venir,
 - ◆ d'autre part, compte tenu des caractéristiques du territoire, **proposer des solutions de mobilités adaptées à chaque contexte territorial**, notamment des alternatives à l'autosolisme dans les territoires peu denses.
- o Valoriser le bouquet de services de mobilités existants (services privés et ensemble des services publics)
- o Développer les offres et les services de transports et mobilités par un renforcement des coopérations dans une logique multimodale et de MaaS (Mobilité as a Service)
- o Approfondir la démarche initiée en 2019 sur la politique tarifaire dans un objectif d'équité sociale.
- o Mener les réflexions sur la décarbonation des transports/mobilités en cohérence avec l'étude d'opportunité de développement d'une zone à faible émission (ZFE) engagée dans le ScoT/PCAET.

2.5. Les friches, des espaces à reconquérir

Beaucoup de friches résidentielles ont été repérées sur l'agglomération.

Les logements vacants ont été et sont encore une problématique forte du territoire. Le nombre de logements vacants a évolué à la hausse ces dernières années, passant de 7 800 au 01/01/2019 à 8 100 au 01/01/2021 (données DGFIP THLV). Mais la ville-centre, qui regroupe plus de 50 % des logements vacants de l'agglomération, a connu à l'inverse une baisse de son nombre de logements vacants. Les rénovations dans le centre d'Angoulême se sont multipliées ces dernières années (OPAH-RU, PIG « habiter mieux »).

Les données Sitadel des permis de construire indiquent un **ralentissement de la part des constructions neuves dans les communes des couronnes péri-urbaines** et au contraire une part plus importante de la construction neuve dans le cœur de l'agglomération.

Les incitations du concept du BIMBY ont permis à des propriétaires de grands terrains de libérer des espaces constructibles dans les zones urbaines quant ailleurs en périphérie, les créations de lotissements diminuaient ou disparaissaient.

Dans l'esprit de la démarche zéro artificialisation nette et du besoin de sobriété foncière, GrandAngoulême possède un atout, une importante surface de friches résidentielles (1918 ha), agricoles (1666 ha), industrielles (392ha) ou en dents creusés en zone urbaine (303ha).

La consommation des réserves foncières et l'imperméabilisation des sols étant des paramètres à prendre en compte sur le territoire communautaire, la reconquête des centralités passe en grande partie par le réinvestissement de ces friches.

Le réinvestissement des friches est nécessaire pour la redynamisation de la « Ville », son attractivité et son image et dans le même temps il contribuera à la limitation de l'artificialisation des sols et favorisera l'urbanisme circulaire (renouvellement urbain) de la « Ville ».

- **Rebâtir la ville sur elle même**

Il s'agit de donc de mieux maîtriser l'artificialisation des sols en la maîtrisant et en incitant à l'urbanisme circulaire. D'où la nécessité de s'engager dans une démarche de sobriété foncière pour optimiser et augmenter les surfaces en terre pleine, en réévaluant le recours à zones AU (à urbaniser), A (agricoles) et N (naturelles). Les chiffres de la consommation foncières sur le territoire attestent de la nécessité de protéger les surfaces agricoles, naturelles et surfaces non bâties (anciennes carrières redevenues espaces de biodiversité, par exemple).

Ce qui a été engagé :

- Mise en place d'une opération de revitalisation territoriale (ORT) multi site ;
- Participation au dispositif Cœur de ville d'Angoulême ;
- Démarrage de l'élaboration d'un « Plan friches » - mars 2021 : recensement de friches et proposition d'une méthodologie de travail ;
- Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) partiel couvrant les 16 communes de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême avant le 1^{er} janvier 2017, a été approuvé le 5 décembre 2019 ; la prescription d'un nouveau PLUi valant plan de mobilité sur l'intégralité du périmètre des 38 communes de GrandAngoulême a été votée par le conseil communautaire en mars 2021.

Pour aller plus loin

- Réaliser une étude de stratégie globale : définition des besoins, des priorités d'intervention, de hiérarchisation des interventions sur l'ensemble des friches ;
- Proposer un plan d'actions territorialisé.
- Inscrire l'ambition de récupération des friches dans les dispositions du nouveau PLUi

- **Proposer des actions de réintroduction d'espaces de nature en ville**

Ce qui a été fait :

- Modification du PLUi à 16 en cours afin d'obliger dans les opérations d'aménagement :
- A conserver ou créer des îlots de fraîcheur,
- A gérer les eaux pluviales dans des noues extérieures,
- A planter les voiries et cheminement,

La modification consiste également à ne plus admettre des aires de stationnement collectif imperméables dans les secteurs d'habitat et d'activités économiques.

Pour aller plus loin :

- Agir de concert avec la future stratégie de biodiversité sur les espaces publics urbains pour lutter contre îlots de chaleurs : désimperméabilisation, renaturation, végétalisation des cours d'école...

2.6. Avancer vers une politique globale pour réduire les déchets

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, puis la Loi AGECL de février 2020, introduisent à l'horizon du 01/01/2024 l'interdiction de déposer nos biodéchets en mélange dans les bacs noirs, afin de diminuer le volume d'ordures ménagères, et de permettre un recyclage de ces matières organiques valorisables. GrandAngoulême organise cette transition fondamentale, pour permettre à tous nos concitoyens de prendre ce virage écologique dans les meilleures conditions, avec des solutions pour chaque problème. L'enjeu financier sur le traitement est d'une quinzaine d'euros par habitant et par an.

La chasse aux emballages encore jetés dans les bacs noirs doit également nous préoccuper : l'enjeu financier sur le traitement est d'une dizaine d'euros par habitant et par an. Doter le règlement de collecte et son pouvoir de police associé d'un réel outil de sensibilisation et de verbalisation doit être étudié.

Pour aller plus loin, une stratégie de fond est nécessaire, afin de *favoriser l'émergence massive* de nouveaux comportements d'achat, dont le marqueur est la réduction des déchets. Favoriser l'installation de recycleries, promouvoir des produits et des modes de vente pauvres en déchets, apprendre à fabriquer ou réparer certains objets ou produits courants. Il s'agit d'un nouveau cap pour notre société, auxquelles les collectivités ont le devoir de prendre les initiatives locales.

Ce qui a été fait :

- o plan d'actions pour éliminer les biodéchets des Ordures Ménagères, à l'horizon 2024, voire 2022 pour certaines communes partantes.

Pour aller plus loin :

- o Mettre en place une stratégie pour la réduction des déchets à la source : réduction des emballages, adapter et améliorer l'efficacité du règlement de collecte (tri obligatoire), promouvoir les formes de consommation pauvres en déchets.

2.7. Le numérique comme facteur de réduction d'empreinte carbone

Le numérique pourrait participer à mesurer et réduire l'empreinte carbone du quotidien ainsi que la préservation des ressources. Cela peut se traduire dans des politiques diverses telles que l'énergie, la mobilité ou l'eau.

Penser les transitions signifie aussi anticiper le besoin de préserver des zones blanches, déconnectées pour le bien-être des citoyens sensibles aux ondes et revendiquant un droit à la déconnexion.

S'il est impossible d'anticiper quelles auront été les évolutions sociétales et technologiques d'ici 2030, il est en revanche possible de mettre en place des dispositifs de veille et/ou de suivi de telle façon que les politiques de la collectivité puissent s'adapter au fur et à mesure.

Chapitre 3 – Agir pour une cohésion territoriale et sociale

Éléments de contexte :

Le territoire de GrandAngoulême a connu plusieurs renforcements de tendances au cours des dernières années, mais aussi des inversions de certains phénomènes observés depuis plusieurs décennies.

La tendance d'évolution démographique vers un vieillissement de la population s'est maintenue. Elle s'est même accélérée fortement au regard des dernières données de l'Insee. C'est un mouvement national qui n'est pas propre à notre territoire. L'indice de jeunesse⁴ a connu une forte baisse. Le territoire n'attire pas assez de jeunes. Les jeunes ménages, qui ont ou qui pourraient avoir des enfants, ne sont pas assez nombreux à s'installer sur le territoire. Le solde migratoire est négatif. Le solde naturel, qui a toujours permis à GrandAngoulême de gagner des habitants, diminue d'années en années. En 2018 et 2019, le nombre de décès a même été supérieur au nombre de naissances. C'est une nouveauté sur l'agglomération lorsqu'on étudie les données d'état civil depuis 20 ans. Si la tendance ne change pas, les soldes naturel et migratoire, qui seront calculés à partir des prochains recensements, devraient être négatifs.

Ces tendances démographiques recouvrent toutefois des réalités diversifiées par sous-ensemble géographique. Si le centre-ville et le pôle urbain ont toutefois bien résisté à cette tendance, les populations de 60 à 74 ans sont en forte progression dans les communes de la 2^{ème} couronne et la 3^{ème} couronne connaît une évolution contrastée avec à la fois une forte progression des populations de 60 à 74 ans et un indice de jeunesse particulièrement élevée. Cela pose la question de l'accompagnement des personnes âgées et des jeunes en zones moins urbanisées, plus éloignées des services.

Le territoire est également contrasté en termes de revenus : les sections cadastrales au revenu médian le plus élevé se situent dans des communes de 1^{ère} et 2^{ème} couronne, alors que l'on trouve les revenus médians les plus faibles dans les quartiers de la politique de la ville. Certaines communes possèdent à la fois des secteurs précaires et des secteurs aisés.

En matière économique, les emplois au sein de l'agglomération sont très inégalement répartis. Les deux tiers des emplois sont en effet regroupés dans les six communes du cœur d'agglomération.

Mais il est à noter un réel attrait de l'agglomération pour les habitants d'Île-de-France, de plus en plus nombreux à venir habiter sur GrandAngoulême. Les données de mobilités résidentielles depuis 2015 en témoignent. La LGV profite-t-elle à GrandAngoulême en attirant des Franciliens qui continuent à travailler en région parisienne ?

GrandAngoulême est donc un territoire de diversité et de contrastes. Cette situation peut être source de richesse mais aussi de disparités, voire d'inégalités. Ainsi, la volonté d'aller vers une équité plus que vers une égalité stricte est affirmée dans ce projet. Celle-ci passe par une garantie d'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, espaces publics, numérique, santé...) sur l'ensemble de l'agglomération, et ce pour tous les habitants. La cohésion territoriale ne saurait en effet s'entendre sans cohésion sociale : prendre en compte des besoins des différentes populations et prendre soin des plus fragiles est un impératif.

La cohésion territoriale et sociale est une affaire de maillage et de liens, mais aussi de mise en commun et de coordination des ressources et des initiatives, conditions nécessaires pour mener une action publique efficace à l'échelle intercommunale, en lien étroit avec les communes. La cohésion c'est aussi développer un sentiment d'appartenance à l'agglomération, des valeurs de solidarité, de vivre et de faire ensemble élus, habitants et acteurs du territoire : cela commence par l'éducation, l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.

3.1. Intégrer l'enjeu de la cohésion territoriale et sociale dans l'ensemble des politiques sectorielles

Éléments de contexte :

Les communes péri-urbaines des 1ère, 2ème et 3ème couronnes sont celles qui ont vieilli le plus vite au cours des dernières années. Entre 2012 et 2017, la part des plus de 60 ans y a progressé de 16%, contre 5% sur la ville-centre et le pôle urbain.

Les communes des 1ère, 2ème et 3ème couronnes ont accueilli beaucoup de nouveaux habitants au cours des années 80 et 90 puis dans les années 2000 à la suite de créations de lotissements. Les nouveaux habitants ainsi gagnés étaient de jeunes ménages primo-accédants. Aujourd'hui, ces ménages ont vu les enfants quitter le logement familial. Les parents occupent les maisons et y vieillissent.

Des communes comme Puymoyen et Linars, qui ont connu une très forte croissance du nombre de logements et d'habitants dans les années 80 et 90, sont aujourd'hui des communes de l'agglomération avec des moyennes d'âges les plus élevées.

La cohésion territoriale et sociale est un enjeu transversal qui doit irriguer l'ensemble des politiques publiques conduites par GrandAngoulême. Chaque habitant, quel que soit son lieu de résidence, son âge ou sa situation professionnelle comme personnelle doit pouvoir avoir accès aux équipements, services, dispositifs existants. Cette ambition nécessite de réfléchir et d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables : personnes âgées, familles monoparentales, personnes en situation de précarité, personnes handicapées..., afin de construire des politiques publiques d'agglomération le plus inclusives possible.

Le vieillissement démographique étant une réalité du territoire de GrandAngoulême, il est donc impératif d'accompagner cette évolution et de réfléchir à la capacité du territoire à accueillir les personnes âgées non dépendantes tout en leur assurant une qualité de vie. Il ne s'agit pas de prise de compétence nouvelle mais d'intégrer une grille de lecture « vieillissement démographique » aux actions menées par la collectivité et de développer une capacité d'innovation par exemple : proposer des services accessibles aux personnes âgées, soit dans une logique de proximité lorsqu'ils existent, soit dans une logique de mobilité : aller vers les personnes là où elles habitent via des services publics itinérants.

La cohésion territoriale et sociale doit également permettre d'assurer le bien-être de tous ses habitants, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles et par conséquent une lutte contre les inégalités, le respect de la dignité dans la diversité : accès aux droits pour tous, valorisation des cultures, lutte contre les discriminations..., l'autonomie personnelle par l'accès aux soins, l'emploi, la culture, le sport, la mobilité, l'aisance numérique, la maîtrise du français...

La cohésion territoriale et sociale c'est aussi le développement de la coopération, des dynamiques collectives et la participation responsable : soutien à la dynamique associative, favoriser l'engagement sous toutes ses formes et stimuler les formes d'entrepreneuriat responsable.

Quelques exemples de politiques publiques au regard des questions de cohésion sociale et territoriale sont évoquées ci-dessous : l'habitat, la mobilité, l'insertion - l'emploi (voir axe 1), le numérique ... mais cela pourrait être décliné sur l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération.

Développer un habitat accessible et adapté aux besoins de tous, à tous les âges de la vie Éléments de contexte :

La façon d'habiter sur l'agglomération est en train de changer. Plusieurs tendances récentes, encore à confirmer dans le temps, sont observées.

La première est le ralentissement de la consommation foncière pour l'habitat, notamment dans les communes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} couronne. Le ralentissement des projets de lotissement joue cependant sur un vieillissement plus rapide de ces communes, alors que le pôle urbain et la ville-centre gardent une certaine attractivité pour les jeunes.

Deuxièmement, on constate une densification du bâti en zone urbaine. Les dents creuses sont petit à petit urbanisées. Cela profite aux zones urbaines, qui ont connu un net regain d'attractivité sur la période 2012-2017 par rapport à la période 2007-2012.

Les rénovations et hausses des prix des transactions immobilières de ces trois dernières années sur le cœur d'agglomération témoignent d'un intérêt pour la ville, aidées aussi par les politiques publiques pour l'amélioration de l'habitat.

Le Programme Local de l'Habitat de GrandAngouleme s'inscrit dans une vision transversale faisant le lien entre les enjeux économiques et les préoccupations environnementales et sociales. La politique de l'habitat définit les conditions de développement d'un habitat adapté à tous les ménages, quel que soit leur profil et le stade d'évolution de leur parcours résidentiel.

Il conviendra de composer avec les enjeux territoriaux inhérents à un marché de l'habitat souvent qualifié de « détendu », avec des contrastes évidents du fait de la taille des communes, de leur variable urbanité, de leur histoire immobilière. Onze communes sont concernées par la loi SRU qui impose une part de 20 % de logements locatifs sociaux, l'agglomération affichant au global un taux proche de 18 %.

La politique de l'habitat donne également une place majeure à la mobilisation des bâtis vacants et à la réhabilitation des patrimoines immobiliers au travers de dispositifs existants, à créer ou à prolonger dans les années qui viennent. La philosophie d'Action Cœur de ville a été partagée dans l'espace communautaire où l'on entend faire de l'action publique des cœurs de ville et de bourg un facteur complémentaire d'attractivité territoriale.

Enfin, il conviendra de s'appuyer sur un réseau partenarial engagé : des acteurs institutionnels aux opérateurs locaux de l'habitat. Cette dynamique d'ensemble devra également avoir la capacité à ajuster son action au gré des évolutions qui ne manqueront pas d'apparaître.

Ce qui est engagé :

- Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 (logements neufs, réhabilitation et d'urgence) ;
- Opérations de renouvellement urbain inscrites dans le contrat de ville 2015-2022 ;
- La compétence de médiation sociale sur l'espace public en complément de la médiation sociale dans l'habitat initiée par les bailleurs HLM.

Pour aller plus loin :

- Renforcer la mixité sociale dans l'habitat des quartiers prioritaires par l'application et l'évaluation de la Convention Intercommunale d'Attributions ;

- o d'adapter l'offre de logement, par exemple étudier la faisabilité de logements intergénérationnels (partage Ehpad-crèche ou cohabitation étudiants/personnes âgées)

- Vers une mobilité plus facile pour tous

Penser la mobilité comme facteur de cohésion sociale et territoriale, en particulier en direction des communes de la seconde couronne qui ne disposent pas d'outils de mobilité et donc assurer une continuité des mobilités. Il s'agit aussi d'intégrer des offres et dispositifs adaptés aux différents âges.

3.2. Le numérique pour tous comme ressource et non comme un outil

Le futur Schéma du numérique de GrandAngoulême s'articule en deux volets : le premier volet est relatif à l'e-administration et aux compétences exercées par Grand Angoulême. Le second volet qui n'a pas encore démarré est plus orienté sur les usages et doit aboutir à un schéma directeur des usages (SDUS). Il s'intéresse notamment aux besoins des citoyens, à la réduction de la fracture numérique, sociale et culturelle.)

L'objectif est de considérer le numérique comme une véritable ressource du territoire au même titre que l'eau, l'énergie, ou les entreprises. Ainsi, dans une approche plus englobante, le numérique peut être présenté comme une technologie/ressource au service des femmes et des hommes du territoire.

Les actions à conduire à court et moyen terme :

- Déployer le numérique comme support aux activités du quotidien (services, commerces, loisirs, éducation, formation, emploi, santé, déplacements du quotidien ...) en particulier en direction des aînés ;
- Garantir l'accès au numérique haut débit partout (résorber les zones blanches) et pour tous.
- Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels par le numérique
- Lutter contre la e-exclusion et s'adapter de manière plus agile aux nouveaux usages et besoins
- Faciliter l'accès aux services de la collectivité (e-administration) et de ses partenaires grâce au numérique (plateformes, portails numériques)
- Développer des plateformes de participation aux grands projets du territoire et favoriser l'open data pour accompagner l'émergence d'une e-citoyenneté

Pour aller plus loin :

- Dans la suite du diagnostic usages, étudier la possibilité de créer des lieux/postes de médiation numérique pour accompagner les usagers vers l'autonomie ;
- Créer des applications de services mutualisées. Il s'agit de renforcer les collaborations/la mutualisation entre les communes de GA grâce outils numériques (outils communs, portails. Par le déploiement d'outils de mise en commun/partage/collaboration/ en « open source », il s'agit aussi » de faire des économies budgétaires ;
- Créer une cellule « logiciels libres » ;
- Permettre la formation continue des usagers par transmission des savoirs dans des lieux de rencontres / des espaces publics numériques ;
- Initiation, perfectionnement = mise en réseau / rebouclage avec la culture/ diffusion=apprentissage logiciels libres = mise en visibilité / lieu de trocs des savoirs/ de croisement – numérique ingrédient de la cuisine / café numérique.

3.3. Renforcer et structurer la politique enfance/jeunesse

Éléments de contexte :

Le nombre de naissances sur GrandAngoulême est en diminution de 6% entre les périodes 2010-2014 (7655) et la période 2015-2019 (7190).

Sur ces 2 périodes de 5 ans, la baisse du nombre de naissances se constate sur tous les secteurs de l'agglomération, mais la baisse est plus forte en 2ème et 3ème couronne, -10% et -11%, contre -5% pour la ville-centre et -2% pour le pôle urbain.

- **Renforcer une offre d'accueil petite enfance adaptée aux besoins des populations et aux évolutions des modes de vie**

L'enjeu est d'identifier les besoins et les situations, l'existant et les manques afin de renforcer la diversité et la qualité de l'offre (assistantes maternelles, Maisons d'Assistantes Maternelles, crèches collectives ou familiales...) et d'assurer une couverture territoriale (par ex. aujourd'hui l'offre collective est inégalement accessible aux familles car concentrée au centre du territoire).

Ce qui est déjà engagé :

- o Etat des lieux de l'offre et des besoins d'accueil en petite enfance sur le territoire de GrandAngoulême - 2020 ;
- o Convention Territoriale Globale (CTG) signée par Grand Angoulême et l'ensemble des communes avec la Caf de la Charente le 19 décembre 2019.

Pour aller plus loin :

- o Valoriser les dispositifs d'accueil existants et les rendre visibles pour tous - 2021 ;
- o Faire évoluer l'offre de services en fonction des attentes de la population : organiser les réseaux de structures (crèches, Relais d'Assistantes Maternelles) et les réseaux d'acteurs à l'échelle du territoire (avec le Département, la CAF, les communes et les professionnels de la petite enfance....) - à partir de 2022.

- **Clarifier, rendre lisibles et accessibles les politiques en faveur des jeunes**

Il existe dans ce domaine un double enjeu :

- la coordination de l'offre (publique, privée, associative) et la mise en cohérence des politiques jeunes à l'échelle de l'agglomération
- la lisibilité et la visibilité (conditions d'accès) des actions en direction des familles et des jeunes

Ce qui est engagé :

- o Prise de compétence enfance jeunesse - juin 2018
- o Financement de structures et de dispositifs pour les 16-25 ans (Centre d'Information Jeunesse, Mission Locale, dispositif JIGA, École de la 2ème chance, actions dans le cadre de la politique de la ville...);
- o Avis du Conseil de Développement : « Politique jeunesse : Comment sortir du labyrinthe? »

Pour aller plus loin :

- Définir une politique jeunesse ambitieuse en associant les acteurs jeunesse mais aussi les jeunes (cf. orientations politiques dégagées par le Conseil de Développement) pour conserver, attirer les jeunes et améliorer leur qualité de vie au quotidien ;
- Développer et appuyer une dynamique partenariale sur les périmètres Enfance, Jeunesse et Famille ;
Doit-on aller au-delà du champ de la compétence statutaire Enfance-Jeunesse ?
- Poursuivre le développement des politiques jeunesse dans les endroits où il peut y avoir des manques : aller porter une offre plus mobile ou décentralisée vers les publics jeunes des communes rurales par exemple.

3.4. Une politique culturelle articulée autour de deux priorités

GrandAngoulême est finaliste du nouveau label « Capitale française de la culture ». Dans ce cadre, un projet culturel de territoire a été élaboré de manière collective avec les 38 communes et les acteurs de la culture et du socio-culturel.

Véritable laboratoire d'idées, ce projet trace les ambitions de la politique culturelle de l'agglomération.

2 grandes priorités ont notamment été fixées :
le développement de la lecture chez les plus jeunes.
la nature comme espace d'expression artistique.

Ces priorités feront l'objet d'un plan d'action et viennent renforcer l'action d'éducation artistique et culturelle qui a concerné 11 500 enfants au travers 7000 heures d'interventions de 157 intervenants artistiques de 2017 à 2020.

L'ambition engagée dans cette politique fait figure de référence au plan régional et national.

- **Une politique Image**

GrandAngoulême gère une politique de soutien aux industries culturelles et créative pour budget global de 1,2 M€. L'ambition est de rendre lisible cette politique et de faire des acteurs de l'image des partenaires de construction de la stratégie culturelle de l'agglomération.

Les objectifs de cette politique :

- Reconnaître l'importance de l'écosystème image sur notre territoire,
- Améliorer l'ancrage local de l'écosystème à travers des dispositifs d'animation.
- Organiser les transversalités entre les secteurs de l'Image.
- Construire une stratégie transversale avec les services de la coopération internationale, la culture et le développement économique.

- **Une stratégie culturelle décentralisée**

GrandAngoulême gère quatre missions d'intervention artistiques décentralisées :

- ◆ GIP Cafés cultures : dispositif de soutien direct d'aide à la programmation artistique dans les bars et cafés. Depuis 2019, 278 artistes ont été soutenu ;
- ◆ les Soirs bleus : Événement estival fédérateur. En 2021, 36 communes participantes, 58 représentations en 3 mois ;
- ◆ Mars en Braconnie : événement réunissant 15 communes de la deuxième et troisième couronne autour de 35 représentations ;
- ◆ Le service Pays d'art et d'histoire mène en complément de sa mission de veille et de recherche, une stratégie d'intervention et de sensibilisation au patrimoine dans les 38 communes.

GrandAngoulême sera aussi un partenaire fort de la politique de la Ville et de la politique internationale. La politique culturelle sera un axe de transversalité entre plusieurs services.

3.5. Comprendre son territoire, son histoire, valoriser ses atouts patrimoniaux

- Construire une stratégie touristique, au-delà des festivals

Angoulême attire des touristes du monde entier pendant le festival international de la BD, et des touristes français lors du festival du film francophone. Mais en dehors de ces événements, le territoire est relativement peu attractif, peu connu. En d'autres termes le territoire d'Angoulême n'est pas une destination et cela se vérifie chaque jour, la durée moyenne de séjour, malgré ces événements d'ampleur est de 1,6 nuitées.

Or, de nombreux atouts existent : patrimoine, histoire, BD (murs, musées), espaces naturels autour de la Charente... Le développement d'un tourisme interne au territoire, et à dimension régionale à 200 kms à la ronde, a pour objectif de faire connaître et de partager collectivement les richesses de chaque commune et de tester de nouvelles offres (circuits de découverte, promotion de sites remarquables et ou historiques, création de guides ad hoc). Il s'agit d'une étape nécessaire et préalable au lancement d'une stratégie économique touristique de plus grande ampleur.

Ce qui est déjà engagé :

- Élaboration d'une stratégie de développement touristique sur la période 2020-2022 par l'office de tourisme du Pays d'Angoulême avec des entrées par publics cible et mise en œuvre de plusieurs partenariats ;
- Mise en place et structuration de partenariats avec les acteurs du tourisme du territoire (commerçants, tour-opérateurs, entreprises locales, festivals, SNCF, fédérations nationales, régionales, départementales etc.), par exemple ouverture d'une maison de pays éphémère présentant les savoirs et les savoirs faire, en lien avec les chambres consulaires à l'été 2021 ;
- Marketing territorial présentant le territoire comme un trésor de nature révélant des atouts cachés et qui permet d'être identifié également comme une destination de vacances, de loisirs ;
- Développer et proposer des offres touristiques adaptées, densifier les visites guidées
- Élaborer des plans de professionnalisation des acteurs du territoire qui pour la plupart n'a pas les éléments pour valoriser la destination positivement.

Pour aller plus loin :

- Mettre en place d'un observatoire de l'activité touristique qui permette un suivi de données chiffrées pour suivre au cours du temps les effets des diverses actions engagées. Horizon 2022.

....mais également prendre en compte les loisirs, le sport de nature et le patrimoine comme vecteur de cohésion sociale et territoriale

La filière du tourisme, des loisirs de nature présente une opportunité d'attractivité territoriale, de levier de mobilisation des habitants, de cohésion sociale et territoriale entre zones urbaines et zones rurales mais également d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement.

Au croisement de plusieurs domaines - culture, tourisme, éducation-jeunesse, urbanisme, cadre de vie, développement local... - le patrimoine est un élément fédérateur pour les élus, les habitants et les acteurs du territoire. C'est également un important vecteur de lien social.

Ce qui est engagé :

- Schéma de la randonnée à l'échelle de l'agglomération : création, valorisation et promotion des circuits de randonnée en lien avec l'Office de Tourisme, les communes et le Département ;
- État des lieux de l'itinérance douce sur l'agglomération et notamment des grands itinéraires (Périp'h'vert, Flow vélo, Coulée verte) ;
- Labellisation de la station sport nature du plan d'eau de la grande prairie
- État des lieux de la réalité de l'espace fluvial avec ses multiples composants et ses nombreux projets par un recollement cartographique.

Pour aller plus loin :

- Interconnexion des circuits de randonnée afin de développer des liaisons douces entre les communes ;
- Mise en valeur du fleuve Charente à travers des projets ayant une cohérence entre eux ;
- Poursuivre le maillage du territoire réalisé par le service Pays Art et Histoire autour de la mise en valeur des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie auprès de tous les publics, notamment les habitants et le jeune public, par le biais d'actions de médiations qualitatives et novatrice (ex : valorisation numérique des patrimoines des 38 communes) ;
- Étendre le label national Pays d'art et d'histoire porté par 23 communes à l'ensemble des 38 communes de GrandAngoulême ;
- Créer à l'échelle de l'agglomération un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, véritable vitrine et lieu de compréhension du territoire. Connaître son patrimoine c'est savoir d'où l'on vient pour mieux comprendre où l'on vit et construire le cadre de vie de demain !

3.6. Promouvoir la santé et le bien-être des populations.

Éléments de contexte :

Selon les chiffres de C@rtoSanté, le nombre de médecins généralistes libéraux sur GrandAngoulême était de 95 au 31/12/2020, contre 120 au 31/12/2016. Parmi les 95 médecins généralistes libéraux en exercice au 31/12/20, 38 ont plus de 60 ans et 60 ont plus de 50 ans.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit depuis 1946 la santé comme « un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ».

Comme la quasi-totalité des territoires français, GrandAngoulême est confronté à un phénomène de désertification médicale et plus largement de difficulté d'accès aux soins.

Ce phénomène est à la fois conjoncturel (un déficit de jeunes professionnels en âge de s'installer qui coïncide avec l'arrivée à l'âge de la retraite de nombreux professionnels) et structurel (dans un contexte de concurrence territoriale, le territoire de GrandAngoulême qui ne dispose pas de centre hospitalier universitaire est encore trop peu de jeunes professionnels de santé, pour des raisons qui ne sont pas propres à ce secteur).

En termes de santé, l'enjeu de la décennie à venir est donc principalement l'amélioration de l'offre de soins sur le territoire et l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

Toutefois, GrandAngoulême dispose d'autres leviers d'action pour améliorer l'état de santé de ses habitants : la préservation de la qualité environnementale des espaces publics et privés, l'accès à un habitat de qualité, à une alimentation saine, le soutien à la pratique d'activités physiques et sportives et au-delà, l'accès à la culture, à l'éducation, à la citoyenneté, etc. Une attention particulière devra être portée à l'articulation entre les orientations retenues en termes de santé et l'élaboration des documents d'urbanisme stratégiques structurants.

Dans le domaine de la santé, les principes qui irriguent le projet de territoire, coopération, transversalité, mais aussi innovation numérique prennent tout leur sens.

Deux grands axes sont proposés :

- **Une offre de soin pour tous**
 - Animation de la coopération territoriale en la matière, entre communes, entre collectivités territoriales et services de l'Etat, avec les professionnels de santé : répartition de l'offre sur le territoire (lutter contre le désert médical : repérer les manques, les déficits) ;
 - Remplacement des médecins généralistes qui partent à la retraite : promotion du territoire et accueil des professionnels de santé ;
 - Développement de la e-santé : mettre en relation professionnels/citoyens.

Ce qui est engagé :

- Création d'un site internet dédié aux professionnels de santé : Absolument Angoulême/Soigner.
- Élaboration de plaquette de présentation du territoire, à destination des professionnels de santé, mettant notamment en valeur les Maisons de Santé et les centres de santé de l'agglomération ;

- Organisation de temps forts pour les étudiants en médecine générale en stage sur le territoire (découvertes du territoire / rencontres avec des professionnels...);
- Création de réseau de professionnels de santé souhaitant se mobiliser pour développer l'attractivité du territoire;
- Rencontre de professionnels ayant un potentiel d'installation sur le territoire à l'occasion de forum, congrès, journée de choix des stages...
- Accompagnement des professionnels dans le parcours d'installation, notamment en interface avec les organismes institutionnels et facilitation de leur arrivée sur leur territoire (aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, solutions de garde d'enfants, présentation de l'offre culturelle, sportive et touristique...);
- Accompagnement des collectivités dans leur projet de Centre de Santé ou de Maison de Santé, d'un point de vue technique, administratif et financier (budget prévisionnel, cofinancements...);
- Accompagnement des professionnels de santé dans la création des Communauté Professionnelles de Santé;

Pour aller plus loin :

- Réflexion sur l'offre de logement pour les stagiaires et les professionnels remplaçants;
- Etude sur la mise en place des solutions de télémédecine.

- Santé environnementale et prévention santé

- développement des liens qualité de l'air/qualité de l'eau/alimentation/santé
- le sport comme outil de prévention en santé publique

Ce qui est déjà engagé :

- Engagement dans une démarche d'intégration de la santé-environnementale dans le PLUi, avec un soutien financier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 80%;
- Organisation de réunions et de conférences, à destination des élus et techniciens des 38 communes, sur des thématiques santé-environnementales, en fonction des demandes et attentes remontées par les communes;
- Accompagnement technique des communes sur des thématiques santé-environnementales (Exemple : Evaluation de la Qualité de l'Air Intérieur dans les lieux d'accueil de la petite enfance);
- Réflexion en cours sur le développement d'actions en lien la thématique Sport / Santé et plus largement une stratégie de prévention et promotion de la santé. Cette stratégie territoriale « santé » devra prendre en compte la spécificité des quartiers prioritaires de la politique de la ville et s'articuler avec les actions du contrat de ville (Ateliers Santé Ville à Soyaux et Angoulême, ainsi qu'avec les contrats locaux de Santé et de santé mental Angoulême / Soyaux.

Pour aller plus loin :

- Mettre en place un plan santé environnementale mobilisant les services GA et lui donner une lisibilité;
- Construire un observatoire Santé et santé-environnement;
- Remettre la question de la planification urbaine en lien avec celle de la santé (cf. volet 2 transition écologique et énergétique). Soutenir un urbanisme favorable à la santé (notamment à travers l'intégration de la santé-environnementale dans le Plui).

3.7. Renforcer la citoyenneté comme levier de cohésion sociale

- **Pour une participation responsable et citoyenne** : mettre l'humain au cœur du projet.
Les personnes sont destinataires mais aussi acteurs des politiques publiques dans toutes les catégories d'âges. Cette participation doit amener des changements de pratiques de chacun et collectivement au quotidien et nécessite de poursuivre les efforts en matière de pédagogie tout au long de la vie.

Ce qui est engagé :

- Rôles et travaux du Conseil de Développement : animation territoriale, le « aller vers » les habitants et les acteurs du territoire ;
- Charte de la participation citoyenne votée en 2017 par l'Agglomération pour une dynamique citoyenne ;
- Information, concertation mises en œuvre par les services de l'Agglomération auprès des habitants et des acteurs publics et privés sur les politiques publiques conduites.

Pour aller plus loin :

- Renforcer le rôle du Conseil de développement comme outil d'intelligence collective (faire travailler le Conseil de développement en amont/proposer des choses concrètes, clairement dites et écrites/proposer des formes et des temps différents de restitution aux élus) ;
- Mieux coordonner et amplifier la participation citoyenne conduite par l'Agglomération et les travaux demandés au Conseil de développement ;
- Développer la coopération avec les habitants et la valorisation des initiatives citoyennes sur des projets d'intérêt général.

- **L'éducation, clé de voûte d'une politique de cohésion sociale**

- prendre en compte le rôle de l'éducation et de la scolarisation dans la lutte contre les fractures sociales et géographiques ;
- prendre en compte l'enjeu de la mixité sociale dès le plus jeune âge et faire en sorte qu'elle soit portée par les différents acteurs tout au long de la vie ;
- développer les stratégies d'éducation des enfants, des jeunes, mais aussi des parents
- soutenir l'éducation artistique et culturelle, à la citoyenneté, à l'environnement.

Ce qui est engagé :

- Cité Éducative d'Angoulême : principes et organisation (dans le cadre du contrat de ville) ;
- École de la seconde chance ;
- Éducation artistique et culturelle.

Pour aller plus loin :

- Développer une pédagogie « écocitoyenne » autour des enjeux climatiques et environnementaux (en lien avec le PCAET. Cf. volet 2 transition écologique et énergétique) mobilisant les partenaires de GrandAngoulême ;
- Promouvoir un territoire « apprenant » par le soutien ou la valorisation d'actions en matière d'éducation et de formation (lien avec volet 1 – économie- l'enseignement supérieur).

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

25, bd Besson-Bey – 16023 ANGOULEME cedex

05 45 38 60 60 / contact@grandangouleme.fr

Annexe 3 –Plan d'actions

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
PLAN D' ACTIONS**



Nom de la commune	Intitulé du projet	Montant du projet en € HT	Calendrier	Montant DSL	Année DSL	Montant DETR	Année DETR
Orientation stratégique 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique							
A.P 1.0 : Actions transversales et de coopérations : planification stratégique							
GrandAngoulême	Opération Plans & Programmes : SCOT PCAET PLUI Plan de mobilité	900 000,00	2021 à 2026				
GrandAngoulême	Cà'ergie (processus labellisation politique énergétique collectivité)	10 000,00	sur 4 ans				
GrandAngoulême	Programmes pédagogiques	27 780,00	Tous les ans				
Gond Pontouvre	Schéma directeur Immobilier énergétique et fonctionnel du patrimoine communal	n-1	Fin 2021 - DCE en cours				
Mouthiers sur Boeme	Plan communal - Transition écologique	50 000,00 €	2021-2026				
En amorce							
GrandAngoulême	Tulleries de Niolet	615 000,00	non connu à ce jour				
A.P 1.1 : Mettre en œuvre une stratégie énergétique d'agglomération							
GrandAngoulême	Etude Réseau de Chaleur	25 000,00	70 % ADEME envisageable 2021-				
GrandAngoulême	TEPOS (extension schéma mobilisation Bois Energie)	45 000,00	2021-2022				
GrandAngoulême	TEPOS entreprise (accompagnement de 30 entreprises sur les économies d'énergie)	6 500,00	2021				
GrandAngoulême	Plan Bois-Energie (Etude de préfiguration)	23 500,00	2021-2022				
GrandAngoulême	Etude de faisabilité de production hydrogène renouvelable	29 500,00	2021				
Angoulême	Rénovation énergétique Ecole Ferdinand Buisson et Ferme des Valottes	345 295,00	n-1	276 236,00 €	2021		
Angoulême	Rénovation chaudière CIBDI	100 000,00	2021				
Angoulême	Installation de panneaux photovoltaïques Abbé Rousselot	167 000,00	2021				
Angoulême	Remplacement chaudière groupe froid théâtre	125 000,00	2021				
Angoulême	Réhabilitation thermique gymnase Denost	394 000,00	2021				
Angoulême	Rénovation énergétique des bâtiments	2 582 000,00	2020-2026 - phase 1				
Angoulême	Rénovation éclairage Stade Lebon	246 000,00	2021				
Angoulême	Rénovation éclairage public	6 667 000,00	2021/2026				
Boux	Installation PAC Air/Air	11 401,00	2022				
Boux	Installation PAC Air/Eau	31 051,00	2022				
Brie	Remplacement chaudière et eau chaude sanitaire du club house foot	20 000,00	été ou automne 2021				
Brie	Remplacement chaudière Ecole de la Prévoterie	49 988,00	été 2021	39 990,44 €	2021		
Champniers	Audit énergétique (thermique et électrique) des 11 bâtiments prioritaires	1 650,00	2021				
Dignac	Rénovation thermique et énergétiques des bât. publics	208 500,00	avril - septembre 2021	166 800,00 €	2021		
Garat	Isolation des bâtiments (mairie - bibliothèque - salle des ATL - groupe scolaire)	11 885,60 €	été 2021				
Garat	Panneaux photovoltaïques groupe scolaire	48 850,00 €	Fin 2021 - Début 2022				
Garat	Toiture école maternelle	59 178,40 €	Année 2022				
Jauldes	Remise en état des couvertures et d'isolation des combles de la mairie et de la salle des fêtes	n-1	2022				
La Couronne	Rénovation thermique école maternelle des Moines	450 000,00	2022-2024				
La Couronne	Couverture photovoltaïque Gymnase du 14 juillet	340 000,00	2022				
La Couronne	Chaudière granulés bois Ecole Prévert	145 000,00	2021				
La Couronne	Chaufferie collective bois Gymnase salle des fêtes, crèche et école maternelle Etang des Moines	480 000,00	2023				
Linas	Changement chaudière à l'école maternelle	14 000,00	Printemps 2021				
Magnac sur Touvre	Rénovation thermique des bâtiments publics	69 357,91				27 743,16 €	2021
Magnac sur Touvre	Travaux économie d'énergie écoles primaire et maternelle	57 822,81	Devis réalisés				
Magnac sur Touvre	Travaux rénovation énergétique bâtiments mairie et bureau de poste	47 938,49	Devis réalisés				
Magnac sur Touvre	Salle polyvalente Marcel Pagnol : changement chaudière à économie d'énergie	16 446,69	Devis réalisés				
Magnac sur Touvre	Ecole primaire et restaurant scolaire : installation chaudière économie d'énergie	12 034,48	Devis réalisés				
Magnac sur Touvre	Mairie : changement de chaudière	2 762,55	Devis réalisés				
Mornac	Remplacement des menuiseries des vestiaires de football	18 220,65 €	n-1				
Mouthiers sur Boeme	Audit structure et rénovation énergétique des bâtiments	20 000,00 €	2021				
Nersac	Remplacement chaudières	n-1	2022				
Plassac Rouffiac	Isolation + huisserie mairie	8 333,00	sept.-21				
Puymoyen	Création d'un réseau de chaleur / équipements publics du centre bourg	900 000,00	2023				
Roulet	2ème phase de rénovation énergétique de la salle des fêtes	70 360,00 €	sept.-21	35 180,00 €	2021		
Ruelle sur Touvre	Travaux de rénovation école maternelle Chantefleurs	116 600,00 € HT + 116 600,00 € TTC	Novembre 2020 jusqu'à octobre 2021			365 754,37 €	2021
Saint Michel	Photovoltaïque futurs vestiaires football	120 000,00	2022-2023				
Saint Michel	Photovoltaïque cité scolaire (100 kW)	120 000,00	2022-2025				
Saint Michel	Géothermie salle polyvalente	150 000,00	2022-2025				
Saint Yrieix	Etude de faisabilité sur le développement du photovoltaïque sur le patrimoine communal bâti et non bâti	8 000,00	2021				
Soyaux	Isolation en toiture du patrimoine	800 000,00	2022-2024				
Soyaux	Rénovation du système de chauffage du patrimoine communal	400 000,00	2022-2025				
Touvre	Travaux de rénovation thermique - école des sources	16 116,05 €				6 446,42 €	2021
Vindelle	Changement des menuiseries extérieures école	33 500,00				13 934,00 €	2021
Voeuil et Giget	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux "Mairie et groupe scolaire"	18 942,09	Travaux prévus dans l'été	15 154,15 €	2021		

En amorçage							
GrandAngoulême	Mise en place d'une chaufferie bois sur Nautilus		étude en cours - travaux 2022-2023				
GrandAngoulême	Projet ENR sur atelier mécanique Ecopole		définition avec intégration de Panneau				
GrandAngoulême	Réseau de chaleur Secteurs hospitalier et universitaire	5 600 000,00	2022-2026				
GrandAngoulême	Réseau de chaleur Bel Air Grand Font	12 000 000,00	2022-2026				
Brie	Rénovation de l'éclairage public en led	50 000,00	2022-2026				
Champniers	travaux Maison Malavoy	60 000,00	à définir en fonction des résultats de l'audit énergétique - Programmation 2022-2026				
Champniers	~ travaux salle des fêtes du bourg	200 000,00					
Champniers	~ travaux maison des associations - Viville	100 000,00					
Champniers	~ travaux salle d'Argence	45 000,00					
Champniers	~ travaux salles annexes de réunion - Dambier	60 000,00					
Champniers	~ travaux salles annexes sport - Dambier	60 000,00					
Champniers	~ travaux école maternelle Bois Villars	500 000,00					
Champniers	~ travaux école primaire Puy de Nelle	600 000,00					
Champniers	~ travaux école maternelle Viville	255 000,00					
Champniers	~ travaux école primaire Viville	232 000,00					
Champniers	~ travaux CLSH Toboggan	170 000,00					
Claix	Création d'une chaufferie bois pour desservir 4 bâtiments communaux ayant actuellement un chauffage fonctionnant avec des chaudières	n-i		n-i			
Claix	Installation de panneaux solaires sur les bâtiments scolaires	n-i		n-i			
Magnac sur Touvre	Mairie - changement de chaudière	n-i	n-i				
Magnac sur Touvre	Salle des fêtes de la mairie - Chauffage	n-i	n-i				
Puymoyen	Rénovation énergétique du groupe scolaire	400 000,00	2024				
Puymoyen	Rénovation énergétique Ipôle	500 000,00 €	2025				
Ruelle sur Touvre	Plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux (autorisation de programme)	3 000 000,00 €	à partir de 2023				
Saint Michel	Chaufferie bois salle omnisports	200 000,00	2023-2025				
Saint Michel	Photovoltaïque couverture terrains de tennis		2024/2025				
Saint Michel	Photovoltaïque couverture terrains de pétanque		2024/2025				
Saint Yrieix	Changement de l'éclairage des deux gymnases de léons en LED	50 000,00	2022-2023				
Vindelle	Pompe à Chaleur chauffage salle socio culturelle	20 000,00	2023				
Vindelle	Pompe à chaleur chauffage école	40 000,00	2024				
Vindelle	Construction d'un bâtiment service technique avec panneaux photovoltaïques		pas défini				
A.P 1.2 : Conforter les actions pour une politique de l'eau ambitieuse							
GrandAngoulême	Usine d'eau potable	19 500 000,00	Réception Eté 2023				
A.P 1.3 : Développer les projets agricoles dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière							
Nersac	Jardins partagés	n-i	2022				
En amorçage							
Fléac	Préservation de l'environnement et biodiversité - maraichage bio et pâturages	n-i	n-i				
La Couronne	Réaménagement cuisine centrale (changement de pratique)	400 000,00	2024				
A.P 1.4 : Décliner une politique globale pour réduire les déchets							
Brie	Aménagement d'une aire de broyage	10 000,00	2022				
Plassac Rouffiac	Plate-forme déchets végétaux	32 872,00	juin-21				
A.P 1.5 : Préserver et valoriser la nature							
GrandAngoulême	Bassin d'orage	1 420 209,00	avril 2021 - juin 2022	888 000,00 €	2021		
GrandAngoulême	Atlas Biodiversité	28 500,00	360 000 € - financé à 80 % (office français				
GrandAngoulême	Biodiversité-Accompagnement des projets des acteurs - Atlas de biodiversité	52 500,00	2021-2024				
GrandAngoulême	Val de Charente	670 490,00	juin à novembre 2021				
Angoulême	aménagement de poumons verts	500 000,00	2021/2026				
Gond Pontouvre	Forêt partagée	10 000,00 €	2021				
La Couronne	Plan 8000 arbres et végétalisation de la ville	400 000,00	2021-2025				
Nersac	Etude aménagement parc	8 000,00	2021				
Trois Palls	Plantation arbres	2 000,00 €	Automne 2021				
En amorçage							
Fléac	Les ruches	n-i	n-i				
Gond Pontouvre	Valorisation du patrimoine local des bords de Touvre		à définir				

A.P 1.6 : Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique						
GrandAngoulême	PEM La Couronne - phase 1	2 963 313,79	2021-2023	592 662,76 €	2020	
GrandAngoulême	PEM La Couronne - phase 2 (partie 1)	660 000,00	2021-2023	300 000,00 €	2021	
GrandAngoulême	PEM La Couronne - phase 2 (partie 2)	975 000,00	2021-2023			
Angoulême	Aménagements de voirie en lien avec le développement de l'usage du vélo	1 000 000,00	2021-2026			
Brie	Acquisition de véhicule électrique	25 000,00	2022			
Brie	Acquisition véhicule pour services techniques	45 000,00	2021-2022			
Champniers	Liaison douce (piétonne et cyclable) sur la base d'un schéma directeur	550 000,00	2021-2026			
Dignac	Achat camion électrique pour les services techniques	30 000,00	Courant 2021			
Gond Pontouvre	Réalisation de pistes cyclables	50 000,00 €	2021-2023			
La Couronne	Piste cyclable (tronçon université centre-ville de La Couronne)	850 000,00	2023			
La Couronne	Piste cyclable (2 tracés vers le Parc BD Imagiand)	500 000,00	2023			
La Couronne	Contribution au Pôle d'échanges multimodal (quais + parvis)	1 360 000,00	2021-2023			
Puymoyen	Aménagements - schéma communal de cheminements doux (vélos, piétons)	700 000,00 €	2022 - 2025			
Ruelle sur Touvre	Création d'un aménagement cyclable et d'une passerelle entre Villement et Brabonzat	491 000,00 €	juillet 2022 jusqu'à fin octobre 2022			
Saint Yrieix	Acquisition d'un véhicule électrique	17 000,00	2022			
Soyaux	Modernisation et verdissement du parc automobile municipal	900 000,00	2022-2025			
En amorçage						
Brie	Liaison entre les villages (piétons, vélos)	150 000,00	2021-2026			
Brie	Rénovation abris bus et signalétique (ligne 10)	80 000,00 €	2021-2026			
Réac	Reller par un chemin blanc les lieux précités à la couleur verte en prolongeant la "montée" pour une meilleure accessibilité vélo	n-i	n-i			
A.P 1.7 : Reconvenir et requalifier les friches						
GrandAngoulême	Reconfiguration Usine d'Incrénation	843 154,00	mai 2021-juin 2022			
GrandAngoulême	Ilot Renaudin	965 000,00				
Angoulême	Valorisation naturelle du site SNPE	333 000,00	2022/2026			
Gond Pontouvre	Reconquête de la friche de Rochine	2 500 000,00 €	2021-2023			
Gond Pontouvre	Requalification ilot de Foulpouigne	550 000,00	2022-2023			
Ruelle sur Touvre	ZAC Seguins Ribéraux (concession SAEML Territoires Charente) recyclage foncier	700 000,00 €	2021			
Ruelle sur Touvre	ZAC Seguins Ribéraux (concession SAEML Territoires Charente) recyclage friches	2 400 000,00 €	2021			
Saint Yrieix	Réhabilitation d'une ancienne carrosserie en équipement public	410 000,00	achat 2021-2025			
Sireuil	Dépoullition terrain	10 000,00 €	2021			
Orientation Stratégique 2 : Développement économique : pour un territoire qui crée des emplois						
A.P 2.0 : Actions transversales et de coopérations : études, éléments stratégiques						
GrandAngoulême	Etude potentielle et d'opportunité pour le développement de la filière hydrogène	48 000,00	2021			
A.P 2.1 : Accompagner l'implantation d'entreprises innovantes						
GrandAngoulême	Plateforme immersive	750 000,00	2021-2023			
A.P 2.2 : Accompagner la création d'emplois d'un monde plus économe en ressources						
A.P 2.3 : Confirmer le soutien à l'économie créative						
A.P 2.4 : Promouvoir l'ESS pour un autre type de richesses						
Mouthiers sur Boisme	Gare de Mouthiers - création d'un tiers lieux	463 538,00 €	2021 - 2022			
A.P 2.5 : Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous						
GrandAngoulême	Démarche Territoire zéro chômeurs	40 000,00 €	2021			
A.P 2.6 : Soutenir le commerce, essentiel à la vitalité des territoires						
Sers	Réhabilitation local commercial	91 366,53 €	fin 2021			
Sers	Réhabilitation d'un bar restaurant	n-i	2022			
Sireuil	Réfection de la guinguette Le Cabanon	123 988,87	2022	43 396,10 €	2021	
Vouzan	Toiture bâtiment commerce épicerie + bar-restaurant	22 500,00	2021			
En amorçage						
Réac	Côté Place du Marché: Construction des Halles	n-i	2025-2026			
Réac	Centre commercial : programme rénovation des façades et piliers	n-i	2025-2026			
Jaulmes	Achat de la partie privée du bar-tabac	100 000,00 €	2025			
La Couronne	Réhabilitation de l'immeuble Lambert, Place du Champ de foire, pour l'installation d'un commerce	75 000,00	n-i			
Ruelle sur Touvre	Boutiques éphémères et/ou à l'essai	n-i	n-i			
A.P 2.7 : Soutenir la formation et l'enseignement supérieur						
Angoulême	EESI - phase 2 complément	3 312 500,00	n-i	37 404,64 €	2021	
Angoulême	EESI - phase 3	135 602,00	n-i	108 482,00 €	2021	
Angoulême	EESI - phase 4	238 687,00	n-i	190 950,00 €	2021	
Ruelle sur Touvre	Ecole de la 2ème chance	300 000,00 € HT	2021			

Orientation Stratégique 3 : Agir pour la cohésion territoriale et sociale

A.P 3.0 : Actions transversales et de coopérations

A.P 3.1 : Dynamiser et valoriser les centres-bourgs, villes ou quartiers (projets d'aménagement)

Angoulême	Aménagement rue Basseau	4 583 000,00	2020-2022		
Angoulême	Conventions EPFNA, déficits d'opérations	2 003 000,00	2020-2026		
Angoulême	Prir	26 817 000,00	2020-2027		
Angoulême	Transformation paysagère Bardines	625 000,00	2021-2026		
Angoulême	Ilot du Port	3 942 000,00	2022/2026		
Angoulême	Cheminée du Nil	292 000,00	2021/2022		
Angoulême	Parvis cathédrale	1 991 000,00	2021/2024		
Angoulême	Parvis Franquin	688 000,00	2022/2024		
Angoulême	Aménagement des places publiques structurantes	2 884 000,00	2022/2026		
Asnières sur Nobre	Revitalisation et embellissement du bourg	419 804,00	n-i	157 714,58 €	2021
Balzac	Rénovation de la salle des fêtes avec ses annexes et aménagement de la Place des Charbonnauds	850 000,00 €	2ème semestre 2022		
Bouaux	Quartier de la Vigne Blanche - Acquisition foncière et viabilisation	945 496,00 €	octobre 2021 - décembre 2022	283 648,80 €	2021
Brie	Pose d'un transformateur électrique Bourg	41 500,00 €	2021		
Brie	Aménagement de la Zone de la Garenne	300 000,00 €	2022		
Champniers	Réfection de la place de l'église	143 412,00 €	n-i	57 364,80 €	2021
Dignac	Travaux de voirie	50 000,00	Courant 2021		
Dignac	Travaux assainissement	38 000,00	2022		
Dignac	Aménagement urbain	61 000,00	Courant 2021		
Fléac	Aménagement rue Nouvelle CD103 secteur 7 du plan de circulation - étude	63 475,00	2021		
Fléac	Aménagement rue Nouvelle CD103 secteur 7 du plan de circulation - travaux	675 000,00	2023-2024		
Fléac	Aménagement urbain derrière le centre commercial	50 000,00	2022		
Gond Pontouvre	Reconstitution de 17 logements ORU La Garenne	239 000,00	En cours (début travaux : 09/21)		
Gond Pontouvre	Reconstitution de 26 logements ORU Treuil Sud	365 000,00	En cours (début travaux 2020)		
Gond Pontouvre	Requalification de 8 logements ORU Les Anglades	125 000,00	En cours (début travaux 2022)		
Gond Pontouvre	ORT OPAH RU	220 000,00	2021/2025		
Jauldes	Travaux d'entretien sur le clocher de l'église	n-i	fin 2021 ou 2022		
Isle d'Espagnac	Travaux d'accessibilité de la Voirie PAVE	70 000,00	Septembre 2021 :: début travaux		
Isle d'Espagnac	Travaux de voirie 2021	60 000,00	avril à Décembre 2021		
Nersac	Diagnostic église - travaux	n-i	2021		
Plassac Rouffiac	Aménagement et mise en sécurité du bourg de Rouffiac	11 560,41	sept.-21		
Ruelle sur Touvre	Réaménagement de la route de Champniers	350 000,00 €	Février 2021 à Août 2021		
Ruelle sur Touvre	ORT OPAH RU - Participation de la commune aux opérations de réhabilitation	20 000,00 €	2021 et le double en 2022		
Ruelle sur Touvre	ORT OPAH RU - Revitalisation commerciale avec recrutement d'un manager de centre-ville avec participation de la commune		2021-2022		
Ruelle sur Touvre	Rénovation du beffroi de l'église	19 620,00 €	2021		
Ruelle sur Touvre	PASS Accession	10 000,00 €	2021		
Ruelle sur Touvre	Rénovation du quartier de Villemont (autorisation de programme 2020-2024)	1 292 00,00	Début 2021		
Saint Michel	Création et aménagement d'un parking au centre-bourg	155 374,00 €		69 918,30 €	2021
Saint Michel	Réhabilitation de deux rues communales dans le centre bourg	54 354,00		19 023,90 €	2021
Saint Yrieix	Aménagement de la rue Jean Monnet	170 000,00	2021-2022		
Saint Yrieix	Aménagement de la rue de la mise en place du marché dans le cadre de la mise en place du marché	100 000,00	2022/2023		
Sers	Aménagement de bourg 2ème tranche	389 368,00	2021-2022		
Trois Pells	Aménagement du bourg	520 000,00 €	Printemps 2022		
Voeuil et Giget	Travaux de réaménagement d'un logement locatif de la mairie	25 363,64	mai-juin 2021		
En amorceage					
Angoulême	Travaux suite étude ville apaisée		2022/2026		
Brie	Aménagement traversée Frauds, rassats, Echaloite	800 000,00 €	2021-2024		
Brie	Traversée du Bourg	300 000,00 €	2025		
Brie	Acquisition Immobilière	200 000,00 €	2021-2026		
Dignac	Aménagement du bourg / accessibilité / sécurité	1 000 000,00	2022-2025		
Fléac	PLACE MARKBREIT - aménagement urbain de la place et des fonctionnalités	n-i	2025-2026		
Fléac	Acquisitions foncières pour logements publics	n-i	2022-2026		
Jauldes	Réhabilitation Immeuble communal (ancien log des instit et ancienne mairie) en local périscolaire et rénovation thermique de l'école	170 000,00 €	2025		
La Couronne	Aménagement espace St-Jean-ORU	850 000,00	2023 - travaux		
Mouthiers sur Boeme	Etude aménagement de bourg	n-i	n-i		
Ruelle sur Touvre	Aménagement Centre ville - Revitalisation du centre ville	1 300 000,00 €	Début des travaux 2023		
Saint Michel	Eglise de Saint Michel		2024/2026		
Saint Saturnin	Aménagement de bourg	n-i	à partir de 2022		
Saint Yrieix	Aménagement de la rue de Royan	1 250 000,00	2023-2024		
Saint Yrieix	Aménagement de la rue de Bellevue	800 000,00	2023-2024		
Saint Yrieix	Création de 208 logements sociaux de la nouvelle centralité		2021/2026		
Sireuil	Aménagement place	en cours	2022-2023		

A.P. 3.2 : Développer une offre culturelle fédératrice

Nersac	Etude réhabilitation salle des fêtes	n-i	2021			
Nersac	Rénovation ou construction salle des fêtes	n-i	2022			
Ruelle sur Touvre	Rénovation de l'ancienne école de musique	231 800,00 €	Début octobre 2021	120 161,47 €	2021	
Ruelle sur Touvre	Micro-Folie	47 500,00 €	Décembre 2020 à Mars 2021			

En amorçage

GrandAngoulême	Réhabilitation des Installations techniques du Conservatoire					
Fléac	Salle des Fêtes - Rénovation de la Toiture en plaque fibro ciment	n-i	2022-2026			
Momac	Remplacement luminaire salle des fêtes	15 000,00	2022-2023			
Touvre	Salle multiactions et culturelle		2023			
Trois Palls	Acquisition d'une scène de spectacle	3 000,00 €				

A.P. 3.3 : Renforcer et structurer les politiques Enfances/jeunesse

Angoulême	Groupe scolaire Ronsard - toiture	96 968,00	2021	77 574,00 €	2021	
Brie	Réfection toiture du centre de loisirs ado	25 000,00 €	2021			
Brie	Extension structure Gallpette	9 000,00 €	2021			
Brie	Aménagement de la cuisine centrale Ecole maternelle	315 000,00 €	étude 2021 pour travaux 2022-2023		157 946,00 €	2021
Champniers	Déconstruction d'un bâtiment préfabriqué vétuste et amiante et construction d'un préau - Groupe scolaire de Viville	126 000,00 €	n-i		63 000,00 €	2021
Dignac	Réaménagement bât péri-scolaires	25 000,00	Courant 2021			
Fléac	Toiture groupe scolaire	30 362,68	2021		22 898,24 €	2021
Isle d'Espagnac	Agrandissement de la cantine scolaire "Ratatouille"	66 666,66	juillet 2021: Dépôt PC			
Isle d'Espagnac	Agrandissement de la cour d'école du Cormier	66 666,66	juillet 2021 : Début travaux			
Isle d'Espagnac	Mise en accessibilité de l'espace Brassens et ses abords	60 000,00	n-i		24 000,00 €	2021
Jauldes	Réfection de l'étanchéité sur toiture terrasse de l'école de la Braconne	8 695,60 €			4 347,80 €	2021
Magnac sur Touvre	Aménagement et mise aux normes des bâtiments scolaires maternelle et primaire de premier degré	331 636,75	n-i			
Mouthiers sur Boisme	Crèche	831 628,00 €	en cours de réalisation des travaux			
Nersac	Réhabilitation restaurant scolaire	143 514,91 €	2021	114 811,92 €	2021	
Nersac	Aménagement enherbé école	10 000,00	2021			
Nersac	Etude aménagement club ados		2021			
Ruelle sur Touvre	Nouvelle crèche / Multiacueil inclusif	2 720 000,00 €	2022-2023			
Ruelle sur Touvre	Rénovation de l'école maternelle du centre	87 588,00 €	2021			
Saint Yrieix	Création d'une salle de classe à Claude Roy A	46 700,00	2021			
Vouzan	Ecole 3 classes, bureau de direction et préau	500 000,00	2022-2023			

En amorçage

La Couronne	Nouvelle école maternelle	4 750 000,00	2023			
Momac	Rénovation groupe scolaire	21 000,00	n-i			
Ruelle sur Touvre	Aménagement de sécurité - parking scolaire de Puyguilleu - Terminus STGA	295 000,00 €	pas de date connue pour l'instant			

A.P. 3.4 : Promouvoir la santé et le bien-être des populations, ainsi que leur accès aux services publics

Angoulême	Centre de santé Bel Air	333 000,00	2021			
Angoulême	Rénovation stade Lebon	1 250 000,00	2022/2026			
Angoulême	maison des associations	1 667 000,00	2022/2026			
Angoulême	Vélodrome Alliers		2022/2026			
Brie	Extension du cimetière	290 000,00 €	2022			
Brie	Création d'un auvent pour le club de tennis	25 000,00 €	2021			
Brie	Extension de la Maison de santé	420 000,00 €	2022-2023			
Dignac	Réhabilitation de la maison de santé	1 290 000,00	Avril 2021 - juillet 2022	82 776,40 €	240 554,00 €	
Dirac	Extension de la maison médicale de Dignac à Dirac	192 000,00	n-i		76 800,00 €	2021
Fléac	Stade de foot - Extension vestiaire - clôture	127 791,15	déc.-21			
Fléac	Stade de foot - extérieurs	43 684,57	2021			
Fléac	Batiment centre social / MJC (rénovation et sécurisation des accès)	46 711,00	2021-2022			
Fléac	Mairie - réaménagement jardin et mur de soutènement	150 000,00	2022-2023			
Gond Pontouvre	Réalisation d'une maison médicale	200 000,00	2021-2022			
Jauldes	Transfert de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie	5 600,00 €	2ème semestre 2021			
La Couronne	Centre de santé	1 103 295,00	second semestre 2021 et 2022		441 318,00 €	2021
La Couronne	Rénovation de la Mairie	470 700,00	second semestre 2021 et 2022			
La Couronne	Extension Mairie	811 600,00	second semestre 2021 et 2022/23			
La Couronne	Aménagement piscine nordique (sous réserve transfert compétence)	250 000,00	n-i			
Linars	Réaménagement de la salle polyvalente (faux plafond, parquet)		n-i	Etude en 2021 - travaux en 2022		
Linars	Changement ??? et arroseur terrain football	37 500,00	Printemps/été 2021			
Plassac Rouffiac	Colombarium 10 places	4 325,00	août-21			
Plassac Rouffiac	Bâche incendie + terrain aménagement	21 666,66	juin-21			

Puymoyen	Création et aménagement du complexe sportif de Puymoyen	1 224 755,00 €	n-i	105 423,00 €	2021		
Puymoyen	Extension du cimetière	94 950,00 €	n-i			33 232,50 €	2021
Puymoyen	Création et aménagement du complexe sportif de Puymoyen	1 224 755,00 €	n-i	105 423,00 €	2021		
Saint Yrieix	Mise en place d'un élévateur PMR	24 976,00	2021				
Saint Yrieix	Climatisation de la mairie	23 330,00	2021				
Saint Yrieix	Mise en conformité PMR du club house du tennis	5 000,00	2022				
Saint Yrieix	Construction d'une maison médicale	800 000,00	2021-2022				
Sers	Planche de jeux	240 435,00	2022				
Soyaux	Mise en accessibilité de la voirie et des équipements	163 000,00 €				81 500,00 €	2021
Touvre	City Stade au "Pré de la Cure"	42 299,00 €	2022				
Trois Palis	Aménagement de l'aire de Jeux et création terrain de boules	15 000,00 €	Eté 2021				
Trois Palis	Réfection des bâches à Incendie	60 000,00	2021-2022				
Trois Palis	Création d'un nouveau columbarium et aménagement du jardin du souvenir	17 000,00 €	Printemps 2021				
Trois Palis	Acquisition défibrillateur	2 200,00 €	Juin				
Trois Palis	Pose de store sur la verrière de l'accueil Mairie	8 200,00 €	Juin				
Vouzan	Aire de Jeux, parcours de santé en complément du city stade	20 000,00	2021-2022				
Vouzan	Portique et clôture aire de stockage de déchets verts	4 000,00	2021				
En amorçage							
Brie	Logements pour les séniors	200 000,00 €	2022-2026				
Brie	Extension de la Mairie	500 000,00 €	2023				
Brie	Construction d'une petite salle de sport	1 000 000,00 €	2024				
Brie	Création d'un accueil d'urgence	50 000,00 €	2022-2023				
Brie	Rénovation logements sociaux communaux	50 000,00 €	2021-2026				
Champniers	Aménagement d'un jardin du souvenir	86 680,80 €	n-i				
Fléac	Salle de sport - rénovation chauffage	280 000,00	2025				
Fléac	Mairie - Reprise de la façade et des ouvertures côté Jardin	n-i	2022/2023				
Fléac	Côté Place calcaire : Logements. Séniors et commerces	n-i	2025-2026				
Fléac	Création de logements d'urgence (Marmite du pêcheur)	n-i	2022-2024				
Fléac	rondins, poutre d'équilibre, échelle de suspension, barres d'étirement	n-i	n-i				
Fléac	Compléter l'aménagement de l'aire de Jeux existante par des équipements intergénérationnels et inclusifs (tout type handicap)	n-i	n-i				
Garat	Maintien de l'aide aux soins - Maison de santé pluridisciplinaires	1 332 316,00 €	n-i				
La Couronne	Rénovation Dojo	520 000,00	2023				
La Couronne	Création salle de danse et de tennis de table	650 000,00	2023				
Rouillet	Rénovation des bâtiments du prieuré création logement d'urgence	300 000,00	2024/2026				
Ruelle sur Touvre	Equipements sportifs : transformation d'une vieille piste cendrée en piste d'asphalte	316 656,00 €	Courant 2022				
Ruelle sur Touvre	Equipements sportifs : transformation d'un terrain de sport en terrain synthétique	691 450,00 €	courant 2023				
Sireuil	Construction court de tennis couvert						
Soyaux	Réaménagement de la Mairie	1 661 666,67 €					
Vouzan	Portail cimetière	5 000,00					
A.P.3.5 : Renforcer le développement de nouvelles activités sur le territoire (tourisme...)							
Angoulême	Guinguette Bourguine	333 000,00	2021/2022				
Brie	Création d'un tiers lieux	100 000,00 €	2022-2023				
En amorçage							
Fléac	Réalisation d'un parcours de murs peints (fresques) dans divers lieux de la Commune, en associant les habitants	n-i	n-i				
Isle d'Espagnac	Rénovation courts de tennis	n-i	n-i				
Ruelle sur Touvre	Création d'un sentier de randonnée		2022 à 2026				
Touvre	Parc Intergénérationnel du Four à Chaux	400 000,00 €	2024				
A.P. 3.6 : Développer les usages du numérique							
GrandAngoulême	Dématérialisation des actes d'urbanisme	54 816,00	2021				
Angoulême	Remplacement du matériel informatique des écoles	492 000,00	2021-2026				
Angoulême	Vidéo-protection	302 000,00	2021				
Angoulême	Remise aux normes du câblage informatique et du système de télécommunication de l'hôtel de ville	551 000,00	2021/2023				
Brie	Changement matériel informatique Mairie/CLSH/Cantine	8 000,00 €	2021				
Momac	Création et restauration des réseaux informatiques et de télécommunication des bâtiments communaux	32 073,00 €	n-i	14 532,00 €	2021		
Saint Saturnin	Création d'un espace public "libre service informatique"	10 700,00	n-i				
Vouzan	Vidéo-surveillance du centre-bourg	8 000,00	2021				
En amorçage							
GrandAngoulême	Création d'un portail numérique pour les demandes de subvention	100 000,00	n-i				
Fléac	Plan numérique Ecoles	n-i	n-i				
Saint Yrieix	Equipement informatique des élus	30 000,00	2023				

Annexe 4 – Avenant financier

Éléments à venir

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

OS1 ŒUVRER A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE DES TERRITOIRES		
Code AP	Intitulé de l'Action Prioritaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables dans le cadre des actions retenues par le CRTE
AP.1.0	Actions transversales et de coopérations	Nb de documents stratégiques pour la transition engagés
AP.1.1	Mettre en œuvre une stratégie énergétique d'agglomération	Nb de rénovation énergétique de bâtiments publics réalisées
		Quantité d'énergie renouvelable thermique nouvelle délivrée Quantité d'énergie renouvelable électrique nouvelle délivrée
AP.1.2	Renforcer les actions pour une politique de l'eau ambitieuse	Nb d'équipements ou aménagements réalisés au service de la préservation et de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
AP.1.3	Développer les projets agricoles dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière	Nombre d'agriculteurs et d'exploitations Superficie dédiée au maraîchage bio BME : Nombre de communes adhérentes et évolution de la Charte
AP.1.4	Définir une politique globale pour réduire les déchets	À préciser
AP.1.5	Préserver et valoriser la nature et la biodiversité	Nb de commune couverte par un ABC Nb de communes "territoires engagés pour la nature" nb d'opération de végétalisation / désimperméabilisation / espace de fraîcheur réalisée
AP.1.6	Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique	km de pistes cyclables aménagés ou créés nb de véhicules bas carbone / électriques acquis
AP.1.7	Reconvertir et requalifier les friches et espaces délaissés pour un aménagement sobre et responsable	Surface de friches en cours d'étude / reconquête

OS2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE: POUR UN TERRITOIRE QUI CRÉE DES EMPLOIS		
Code AP	Intitulé de l'Action Prioritaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables dans le cadre des actions retenues par le CRTE
AP.2.0	Actions transversales et de coopérations	nb d'actions transversales réalisées
AP.2.1	Accompagner l'implantation d'entreprises innovantes	
AP.2.2	Accompagner la création d'emplois d'un monde plus économe en ressources	
AP.2.3	Confirmer le soutien à l'économie créative et culturelle comme vecteur d'attractivité et création d'emplois	
AP.2.4	Promouvoir l'ESS pour un autre type de richesses	Nb de tiers lieux créés
		Nb de "bulles" en circulation
		Nb de professionnels éligibles à la monnaie locale
AP.2.5	Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous	
AP.2.6	Soutenir le commerce, essentiel à la vitalité des territoires	Nb d'opérations immobilières visant à dynamiser le commerce
AP.2.7	Soutenir la formation & l'enseignement supérieur	

OS3 AGIR POUR UNE COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE

Code AP	Intitulé de l'Action Prioritaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables dans le cadre des actions retenues par le CRTE
AP.3.0	Actions transversales et de coopérations	Superficie territoriale concernée par des actions transversales de cohésion sociale
AP.3.1	Dynamiser et valoriser les centres bourgs, villes ou quartier	Nb d'opération d'aménagement de centres bourgs entamées / réalisées nb de logements sociaux réalisés en centralités
AP.3.2	Développer une offre culturelle fédératrice	Nb d'équipements culturels réalisés / améliorés
AP.3.3	Renforcer et structurer les politiques Enfance / Jeunesse	Nb de structures de petite enfance créées / renouvelées Nb de structures scolaires créées / renouvelées
AP.3.4	Promouvoir la santé et le bien-être des populations, ainsi que leur accès aux services publics	Nb d'établissement de santé créés / renouvelés Nb d'établissements sportifs créés / renouvelés Nb d'établissements de services publics créés / renouvelés
AP.3.5	Renforcer le développement de nouvelles activités sur le territoire	Nombre de nouvelles activités créées sur le territoire
AP.3.6	Développer les usages du numérique, au service des liens	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés

Grille d'autodiagnostic projet

Rayonnement des projets soutenus :

- L'action a-t-elle un rayonnement communal ?
- L'action a-t-elle un rayonnement intercommunal
- L'action a-t-elle un rayonnement départemental ou +

Impact économique des projets soutenus

- L'action a-t-elle un effet d'entraînement sur l'économie locale
- L'action permet-elle la création ou le maintien d'un ou plusieurs emplois

Impact environnemental / sociétal

- L'action émet-elle des GES sur le territoire ?
- L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ?
- Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?
- L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local, la réduction de sa consommation ou sur son utilisation durable ?
- Votre action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ?
- L'action est-elle émettrice de pollution ?
- L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ?
- L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité
- L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?

Indicateurs globaux de performance du contrat

Nb total de projets soutenus
 Nb de projets soutenus en ingénierie
 Nb de projets soutenus en financement

Montant de l'investissement public présenté au CRTE
 Montant de la contribution Etat
 Taux de soutien de l'Etat

Délai moyen de traitement des dossiers (entre dépôt et décision)

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs au financement du CRTE

Éléments à venir

**Annexe 7 – Contribution commune CAP Charente à
l'élaboration du CRTE**

Contribution commune des EPCI au titre de CAP Charente dans le cadre de l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Ecologique

Madame la Préfète,

L'Etat a initié la mise en œuvre de Contrat de Relance et de Transition Ecologique dans chaque territoire. A ce titre, les CRTE constituent une nouvelle génération de partenariat visant à traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion. En Charente, 9 contrats seront engagés avec les EPCI à partir de cet été.

Comme vous le savez, conscients des enjeux sociétaux auxquels nous devons répondre et à l'instar d'autres territoires en France ou en Europe engagés dans des dynamiques d'attractivité et d'innovation, les acteurs économiques et les collectivités territoriales de la Charente ont décidé d'unir leurs forces afin de porter une démarche commune appelée « Cap Charente ».

S'appuyant sur une étude réalisée en 2015 par le Centre Emile DURKHEIM - CNRS - Sciences Po Bordeaux, les éléments fondateurs de cette démarche sont d'échanger sur des enjeux communs au territoire charentais et de partager une stratégie globale. Dans ce sens, « Cap Charente » a apporté une contribution au Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Quatre enjeux prioritaires d'aménagement et de développement ont, pour le moment, guidé nos réflexions : la transition énergétique et écologique, la prévention et la gestion des déchets, les Infrastructures et l'Intermodalité et enfin le numérique.

Fort de cette dynamique d'un dialogue renouvelé entre le monde des collectivités et de l'entreprise, « Cap Charente » souhaite prendre toute sa part à l'élaboration et la mise en œuvre des futurs documents stratégiques de notre territoire comme les CRTE ou le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

A ce titre, « Cap Charente » et les 9 EPCI de Charente souhaitent affirmer dans les CRTE une position commune autour d'enjeux et d'orientations stratégiques. Concrètement, il est proposé que les CRTE de Charente intègrent dans l'article 2 - « Ambition du territoire et orientations stratégiques » des éléments communs aux 9 contrats en tant qu'action stratégique.

Dans un contexte de grandes incertitudes, d'enjeux majeurs en termes de transition, il nous apparaît déterminant pour le territoire de la Charente et toutes ses composantes, que les acteurs se parlent, échangent, partagent et quand il le faut, portent, défendent ensemble les intérêts du territoire. Nous portons la conviction que l'intelligence collective et les approches transversales d'aujourd'hui faciliteront demain le pilotage complexe de nos politiques territoriales.

Aussi nous nous appuierons pour construire une gouvernance territoriale innovante et moteur d'une nouvelle ambition en termes de dynamique d'attractivité, sur Cap Charente qui est constitué du monde économique et des élus du territoire.

1^{ère} action stratégique : Faire de la Charente un territoire exemplaire et d'expérimentation en termes de d'artificialisation des sols, de mobilisation foncière, de régénération urbaine et de Biodiversité.

Ainsi, nous souhaitons que ces CRTE reflètent une ambition partagée de construire une dynamique de Relance et de Transition basée sur des politiques et des actions nourries par un Aménagement sobre et responsable. Concilier développement économique et gestion économe de l'espace est un enjeu crucial pour notre Département. Nous devons à la fois accompagner la reconversion des friches urbaines ou économiques, apporter des réponses aux besoins de croissance pour l'industrie et notamment le secteur du Cognac, tout en mettant en œuvre des actions significatives en faveur de la biodiversité. A l'échelle des SCOT, les outils réglementaires de Trame verte, bleue, noire, seront renouvelés. Ils pourront s'inscrire dans une cohérence à l'échelle départementale, par des continuités interterritoriales et par une mobilisation des acteurs économiques sur leurs engagements en faveur de la biodiversité pris dans leurs démarches RSE, par exemple.

2^{de} action stratégique : Renforcer et favoriser les chaînes de valeur au service de la Transition Ecologique et des circuits économiques de proximité.

Après une première ambition plus orientée sur les questions d'aménagement du territoire, la seconde doit contribuer à renforcer notre tissu économique.

En s'appuyant sur ses filières d'excellence, notre Département possède des atouts qui pourraient l'amener à devenir, par le potentiel qu'ils recèlent, un territoire d'expérimentation et d'innovation pour agir sur :

- Le déploiement d'une politique d'attractivité volontariste et ciblée visant à compléter ses chaînes de valeur,
- Le développement des compétences stratégiques en lien avec ses pôles d'excellence au travers du schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation
- L'accompagnement des mutations des entreprises leur permettant de relever les défis technologiques, environnementaux, économiques et sociaux auxquelles elles ont à faire face.

Ayant démontré ces derniers mois sa capacité à mobiliser les énergies publiques et privées autour d'enjeux partagés, la Charente a aussi vocation à devenir un territoire pilote du « consommer local » pour accélérer le développement de circuits courts de production et de consommation dans une logique de performance environnementale et de souveraineté économique.

Cette démarche vise 3 axes en particulier sur le développement :

- Des pratiques d'achat responsable du secteur privé et public
- Des processus performants d'évitement, de traitement et de valorisation des déchets
- D'une économie circulaire pour renforcer les coopérations et synergies entre les entreprises du territoire et de la Région Nouvelle aquitaine

3^{ème} action stratégique : Agir conjointement entre les collectivités et les entreprises pour développer les énergies renouvelables et adapter les objectifs du SRADDET dans le contexte local.

Cette 3^{ème} ambition vise à la fois la sobriété et l'évolution indispensable de notre mix énergétique, à l'échelle locale, pour tendre vers une décarbonation de nos sources d'énergie et vers l'augmentation des sources d'énergies renouvelables acceptables en Charente : photovoltaïque, géothermie, biogaz...

Nous proposons ainsi que les CRTE d'une part intègrent des actions d'adaptation des documents d'orientation (documents d'urbanisme, notamment Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI, Schéma de Cohérence Territoriale SCOT, etc..) et d'autre part facilitent la mise à disposition de moyens (toitures et murs des bâtiments, parcelles, biodéchets,...) en vue d'inciter par tous les moyens possibles l'émergence de projets « énergie » portés par les collectivités, les entreprises, les associations, les charentais,...

Les trois ambitions indiquées nous apparaissent alors déterminantes pour la Charente. A cet effet, nous proposons la mise en place d'une conférence territoriale se réunissant 1 à 2 fois par an, mobilisant l'Etat, les EPCI, le Comité Stratégique Territorial et Cap Charente et qui permettrait d'installer un suivi des CRTE à l'échelle du Département.

L'objectif de cette démarche est tout d'abord de vous faire savoir que la Charente est prête à se mobiliser sur des grands enjeux. Le suivant est d'en faire des bases communes au sein des CRTE pour apporter les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Cette contribution est donc une première étape qui devra être suivie par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique sur notre territoire sont des enjeux que nous souhaitons porter collectivement. Ces orientations communes illustrent l'ambition du Comité Stratégique Territorial et de CAP Charente, l'ambition d'un territoire, la Charente.

Souhaitant vivement que ces propositions retiennent votre attention et puissent trouver leur déclinaison dans les CRTE,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

Signataires : 9 EPCI

M. Jean-Yves AMBAUD CDC Lavalette Tude et Dronne

M. Thierry BASTIER CDC Val de Charente



M. Xavier BONNEFONT Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

M. Philippe BOUTY CDC Charente Limousine

M. Jean-Marc BROUILLET CDC
La Rochefoucauld Porte du Périgord

M. Jacques CHABOT CDC 4B

M. Christian CROIZARD CDC Cœur de Charente

Christian CROIZARD
Signature numérique de
Christian CROIZARD
Date : 2021.05.27
15:24:13 +0200

M. Jérôme SOURISSEAU Communauté d'agglomération de Grand Cognac

M. Christian VIGNAUD CDC Rouillacais

En présence de : Villes (Cognac & Angoulême), Union Patronale de la Charente - MEDEF, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Département de la Charente, ...

